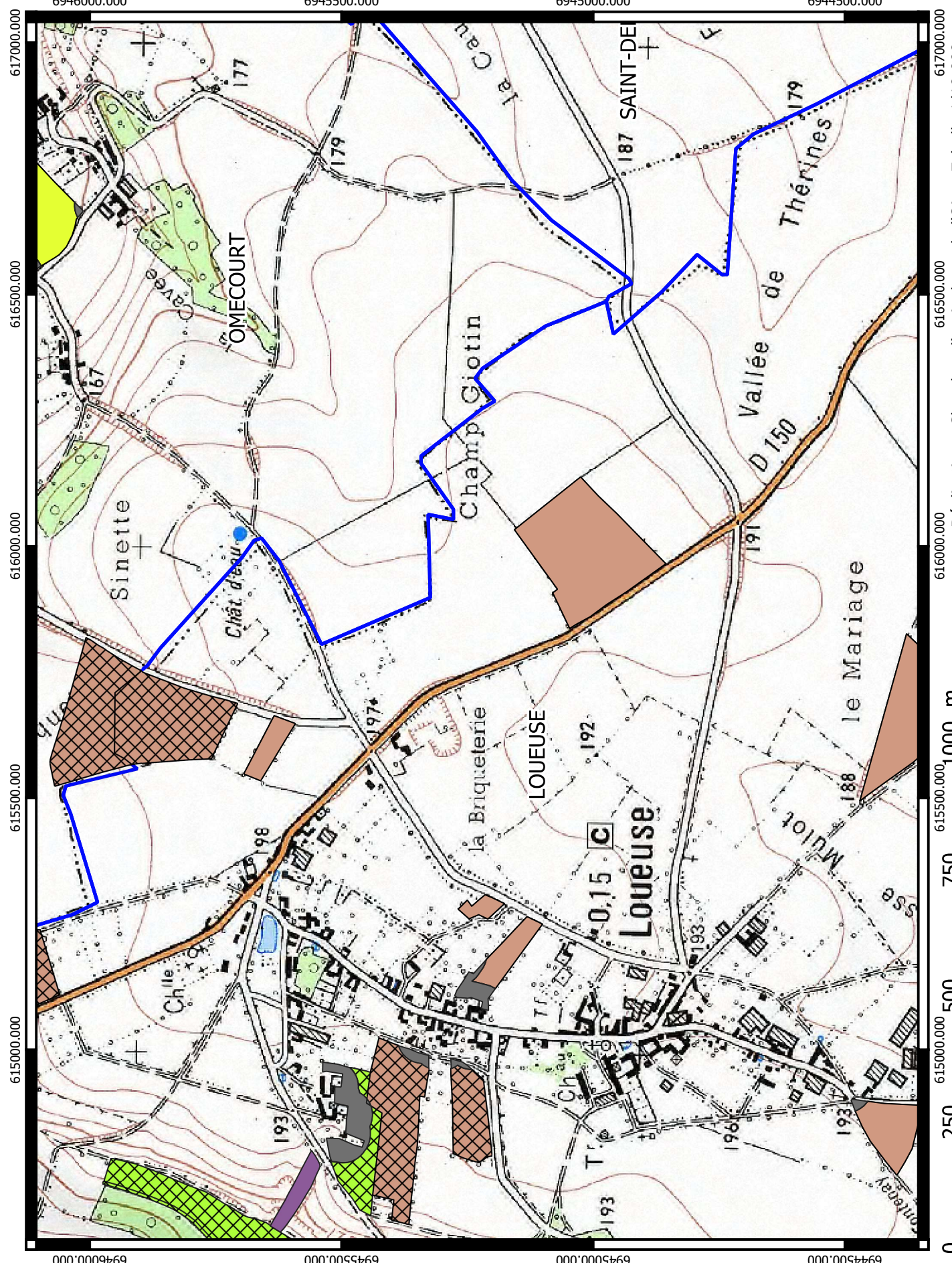


Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI



Légende

- Commune
- Exclusions réglementaires
- Recommandations agronomiques**
- Inapte
- Ep_adapté_automme_hydro
- Couv_hydro
- Enf/couv
- Enf/couv_hydro
- Enf/couv_couv
- Enf/couv_couv_hydro
- C.perennes/Regl.ZV
- C.perennes/Regl.ZV_hydro
- C.perennes/Regl.ZV_couv
- Sans contrainte_hydro
- Sans contrainte



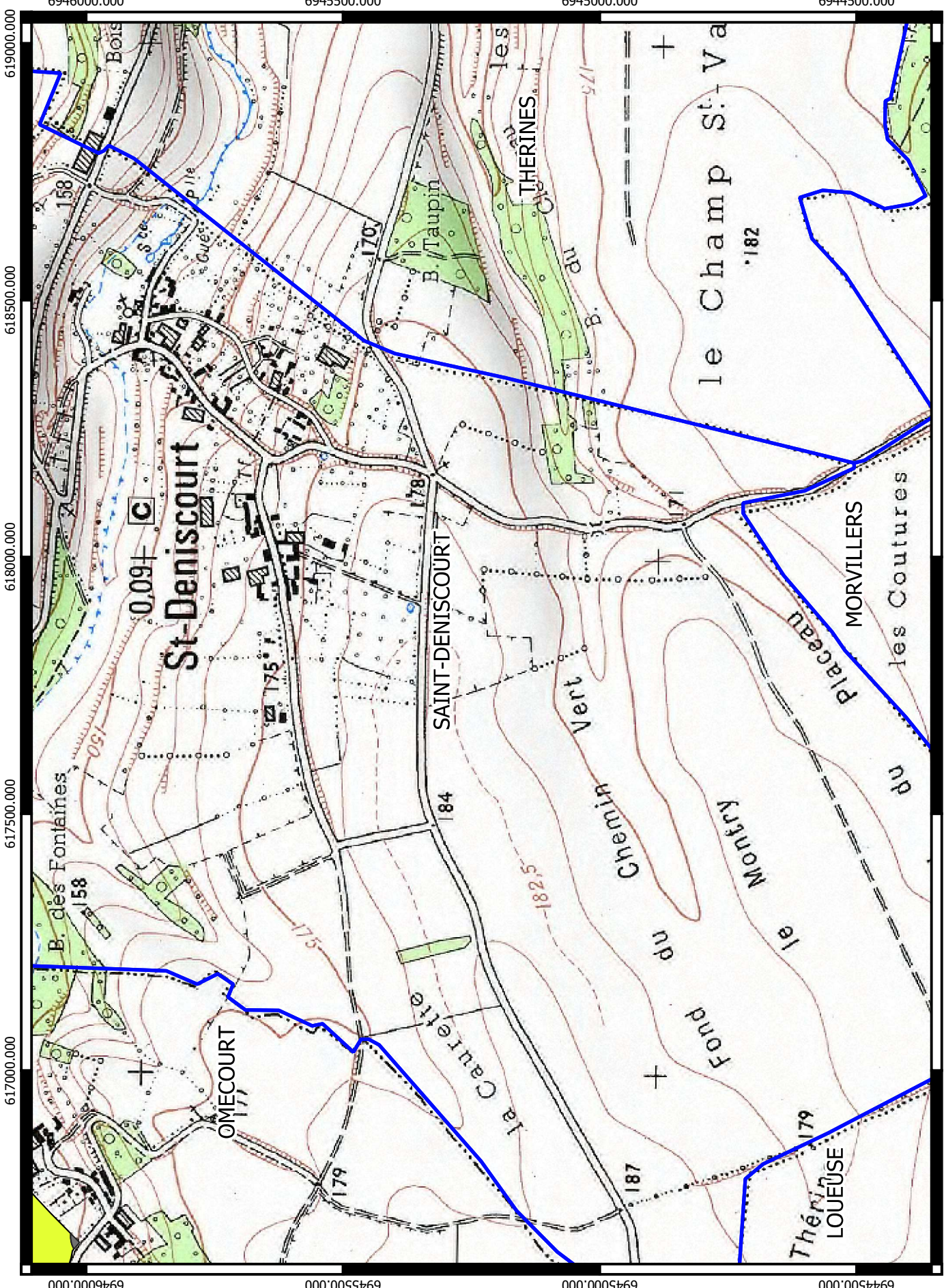
Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

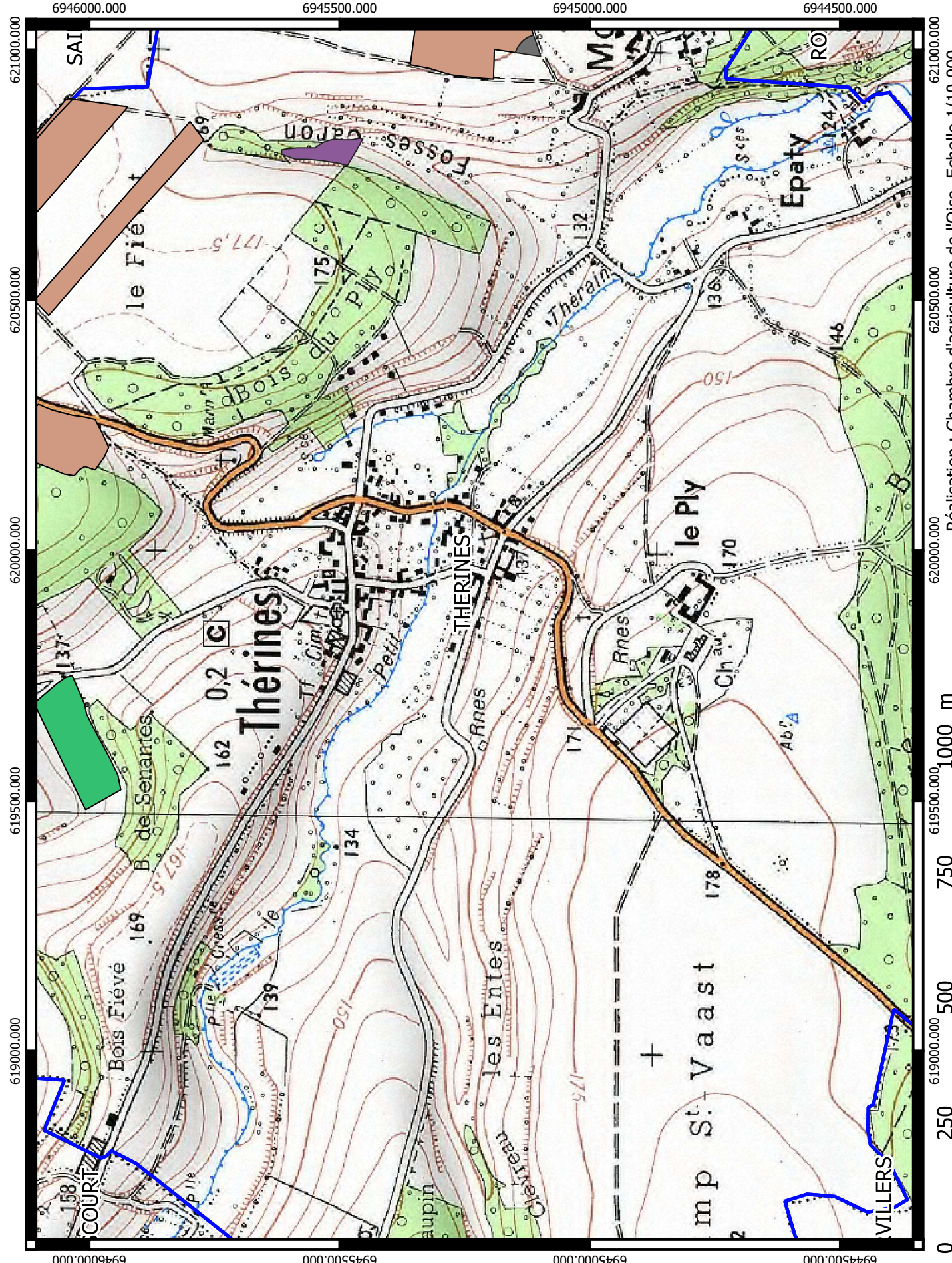


- ### Légende
- Commune
 - Exclusions réglementaires
 - Recommandations agronomiques**
 - Inapte
 - Ep_adapté_automne_hydro
 - Couv_hydro
 - Enf/couv
 - Enf/couv_hydro
 - Enf/couv_couv
 - Enf/couv_couv_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV
 - C.perennes/Regl.ZV_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV_couv
 - Sans contrainte_hydro
 - Sans contrainte



0 250 500 750 1000 m
 Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise- Echelle 1/10 000
 Source SCAN 25 2014

Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI

















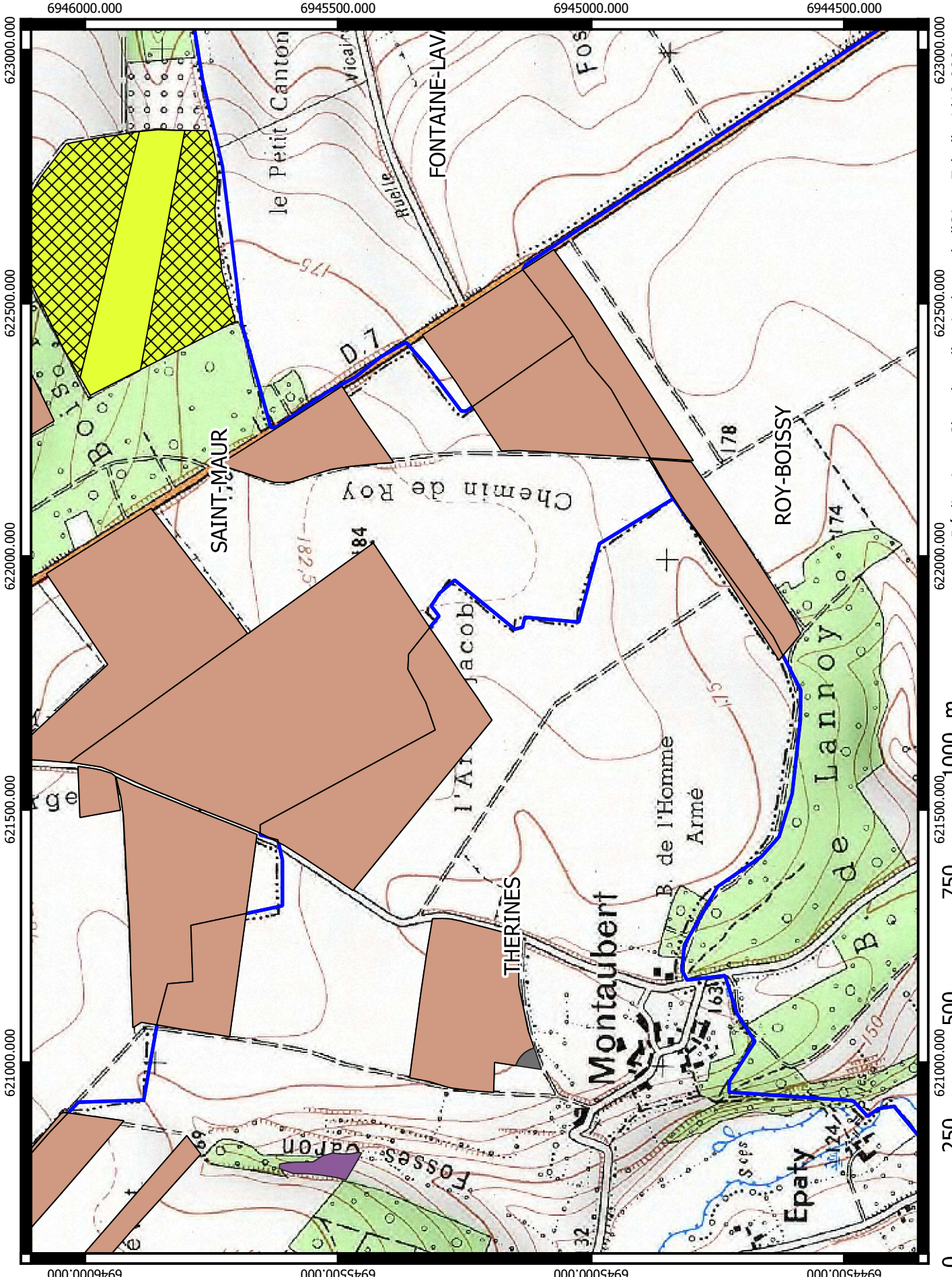
- ### Légende
- Commune
 - Exclusions réglementaires
 - Recommandations agronomiques**
 - Inapte
 - Ep adapté_automne
 - Couv_hydro
 - Enf/couv
 - Enf/couv_hydro
 - Enf/couv_couv
 - Enf/couv_couv_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV
 - C.perennes/Regl.ZV_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV_couv
 - Sans contrainte_hydro
 - Sans contrainte

Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI



Légende

-  Commune
-  Exclusions réglementaires
- Recommandations agronomiques**
-  Inapte
-  Ep_adapté_automne
-  Couv_hydro
-  Enf/couv
-  Enf/couv_hydro
-  Enf/couv_couv
-  Enf/couv_couv_hydro
-  C.perennes/Regl.ZV
-  C.perennes/Regl.ZV_hydro
-  C.perennes/Regl.ZV_couv
-  Sans contrainte_hydro
-  Sans contrainte



6946000.000

6945500.000

6945000.000

6944500.000

623000.000

622500.000

622000.000

621500.000

621000.000

6946000.000

6945500.000

6945000.000

6944500.000

623000.000

622500.000

622000.000

621500.000

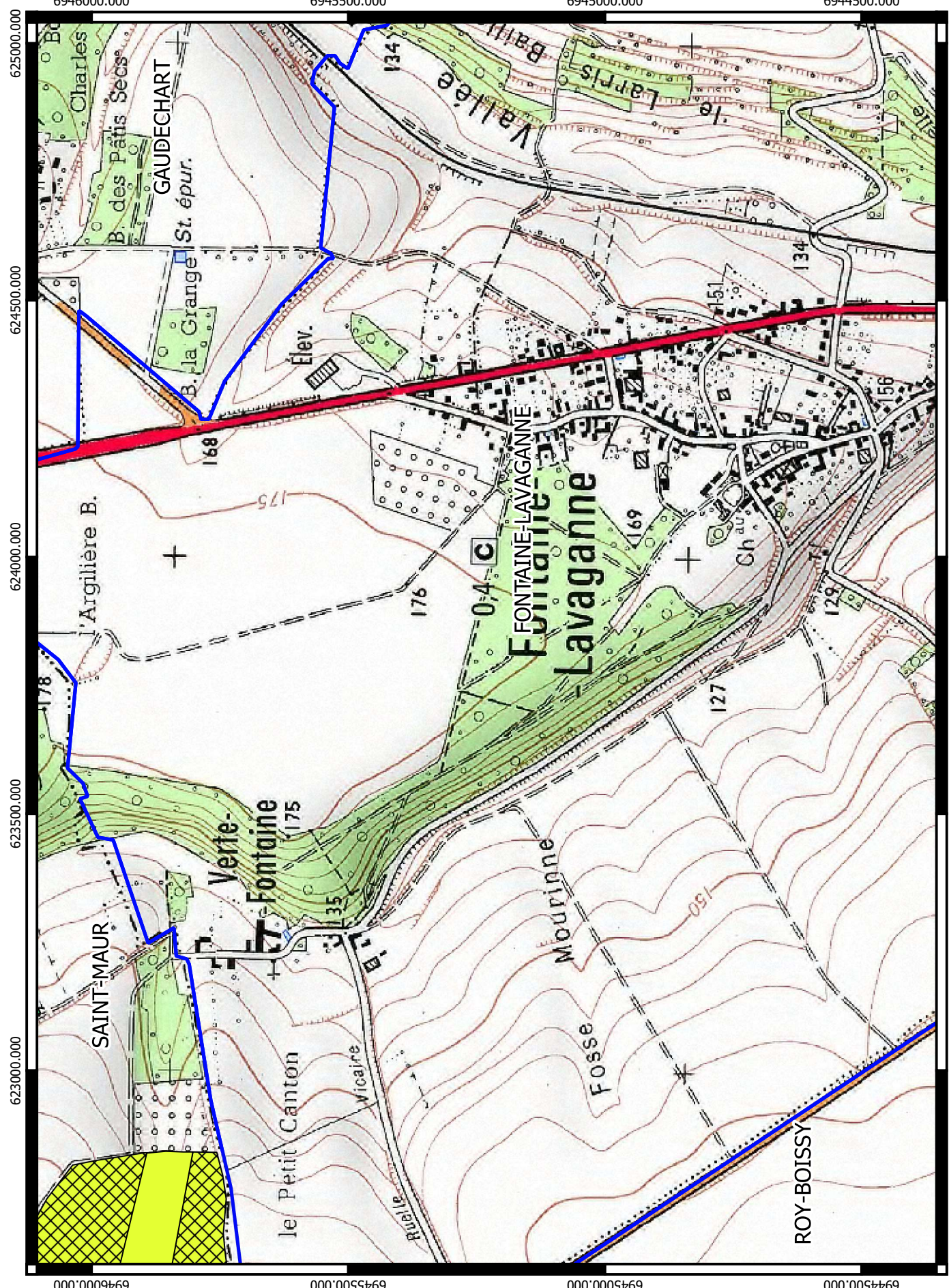
621000.000



Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI



- ### Légende
- Commune
 - Exclusions réglementaires
 - Recommandations agronomiques**
 - Inapte
 - Ep adapté_automne
 - Couv_hydro
 - Enf/couv
 - Enf/couv_hydro
 - Enf/couv_couv
 - Enf/couv_couv_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV
 - C.perennes/Regl.ZV_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV_couv
 - Sans contrainte_hydro
 - Sans contrainte



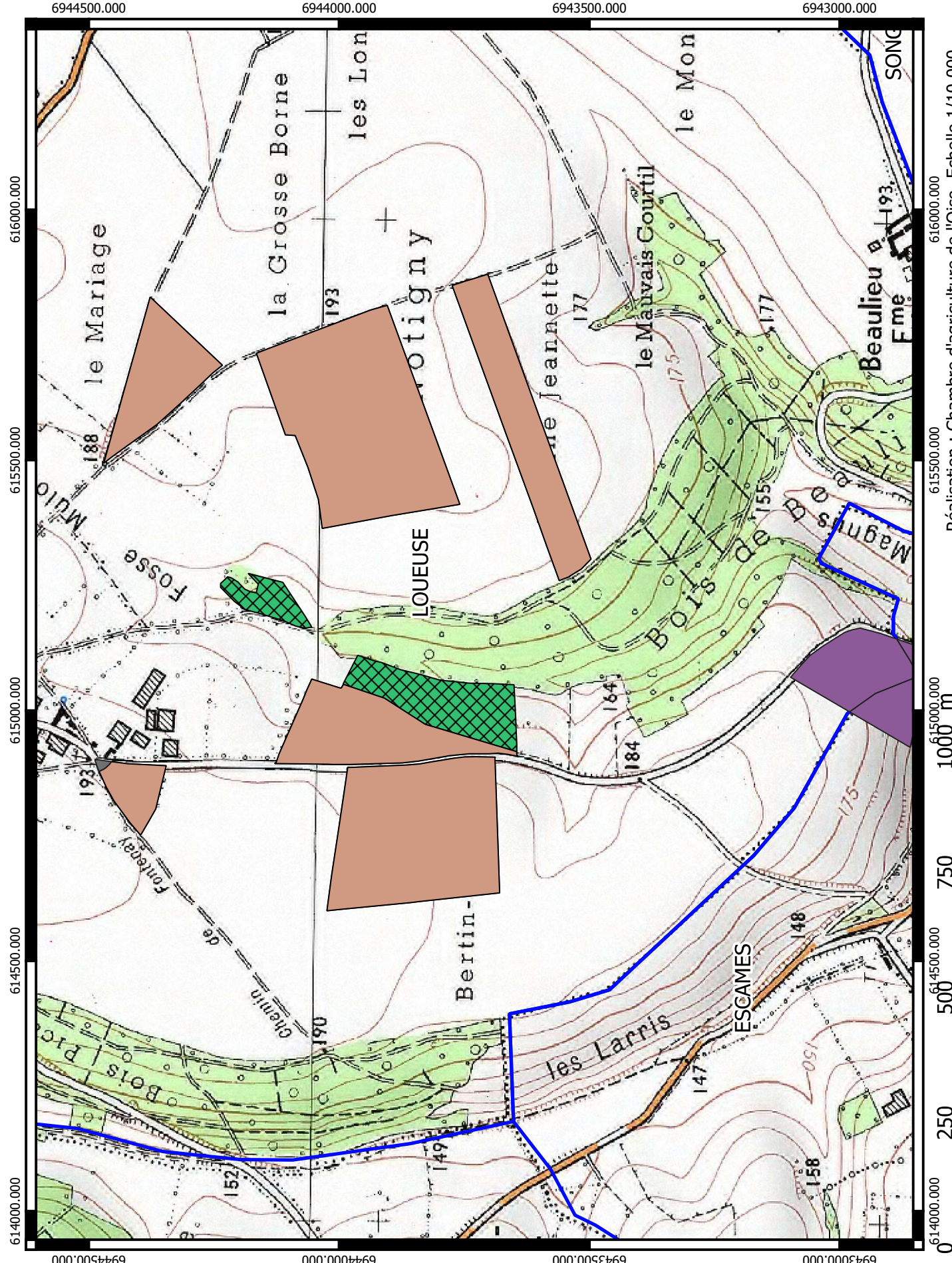
0 250 500 750 1000 m

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise- Echelle 1/10 000
Source SCAN 25 2014

Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI



- ### Légende
- Commune
 - Exclusions réglementaires
 - Recommandations agronomiques**
 - Inapte
 - Ep_adapté_automme_hydro
 - Couv_hydro
 - Enf/couv
 - Enf/couv_hydro
 - Enf/couv_couv
 - Enf/couv_couv_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV
 - C.perennes/Regl.ZV_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV_couv
 - Sans contrainte_hydro
 - Sans contrainte



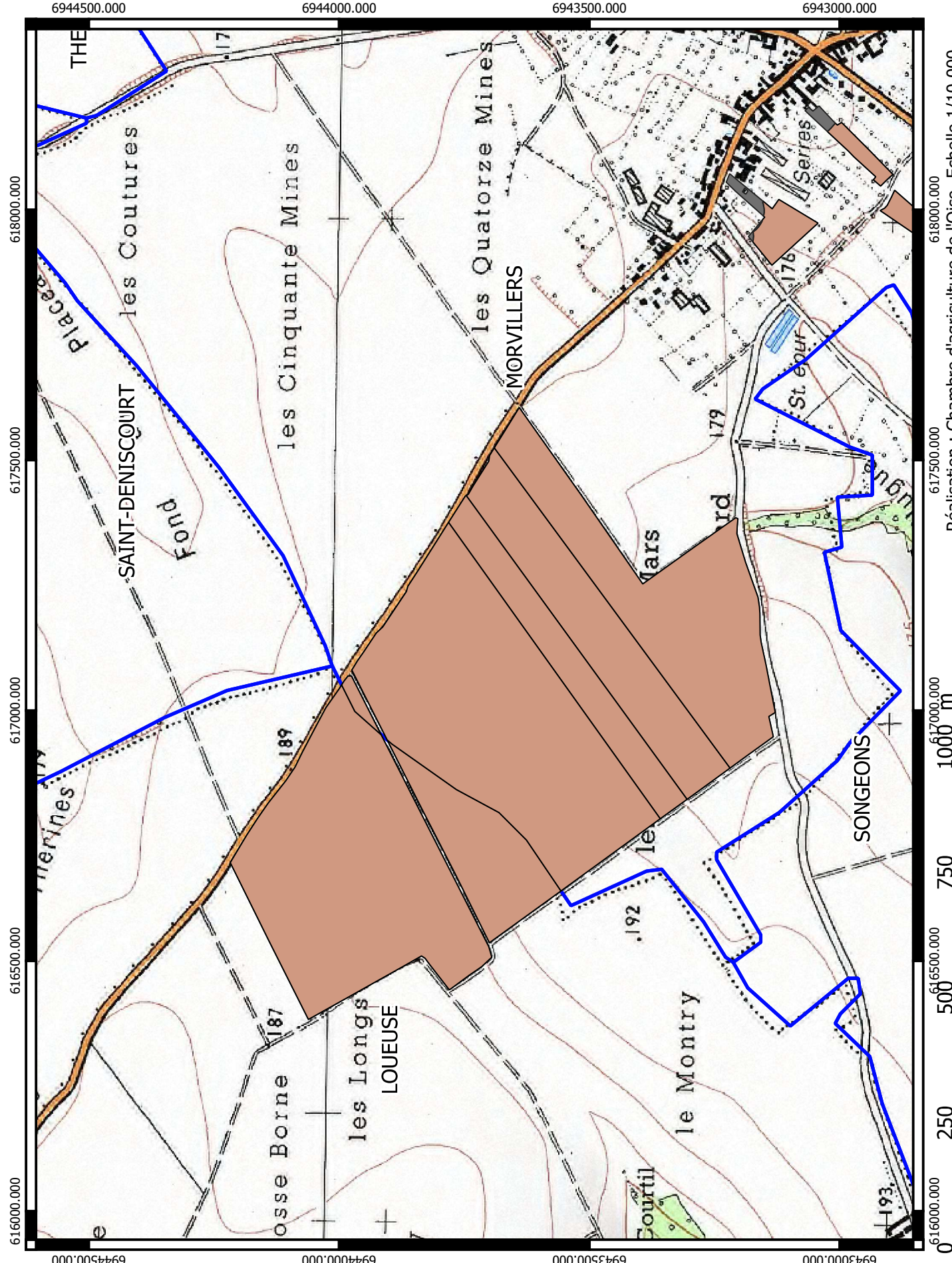
0 250 500 750 1000 m

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise- Echelle 1/10 000
Source SCAN 25 2014

Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI



- ### Légende
- Commune
 - Exclusions réglementaires
 - Recommandations agronomiques**
 - Inapte
 - Ep_adapté_automme
 - Couv_hydro
 - Enf/couv
 - Enf/couv_hydro
 - Enf/couv_couv
 - Enf/couv_couv_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV
 - C.perennes/Regl.ZV_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV_couv
 - Sans contrainte_hydro
 - Sans contrainte

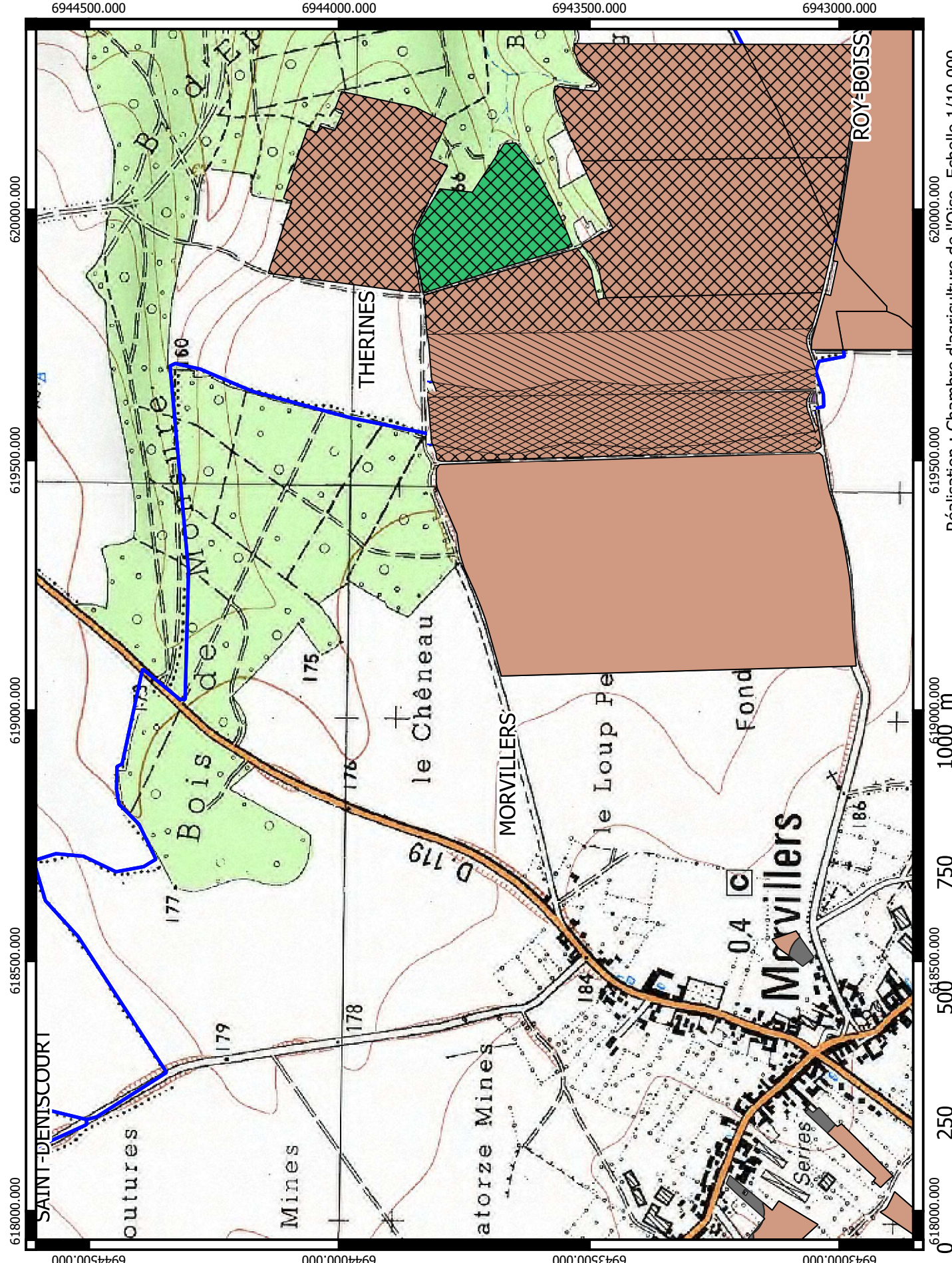


Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise- Echelle 1/10 000
Source SCAN 25 2014

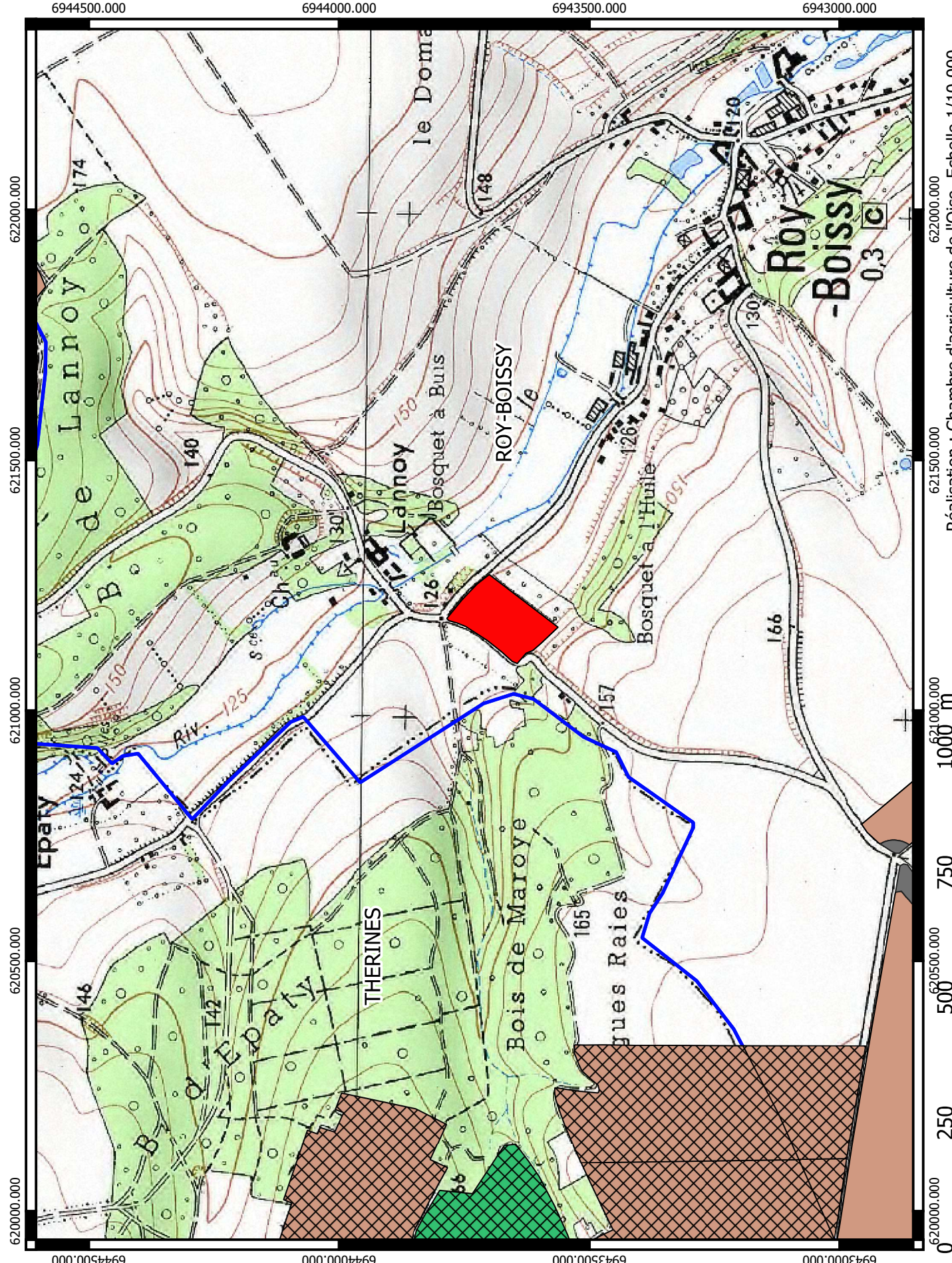
Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI



- ### Légende
- Commune
 - Exclusions réglementaires
 - Recommandations agronomiques**
 - Inapte
 - Ep adapté_automne
 - _hydro
 - Couv_hydro
 - Enf/couv
 - Enf/couv_hydro
 - Enf/couv_couv
 - Enf/couv_couv_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV
 - C.perennes/Regl.ZV_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV_couv
 - Sans contrainte_hydro
 - Sans contrainte



Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI



- ### Légende
- Commune
 - Exclusions réglementaires
- ### Recommandations agronomiques
- Inapte
 - Ep adapté_automne
 - Couv_hydro
 - Enf/couv
 - Enf/couv_hydro
 - Enf/couv_couv
 - Enf/couv_couv_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV
 - C.perennes/Regl.ZV_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV_couv
 - Sans contrainte_hydro
 - Sans contrainte

0 250 500 750 1000 m

620000.000 620500.000 621000.000 621500.000 622000.000

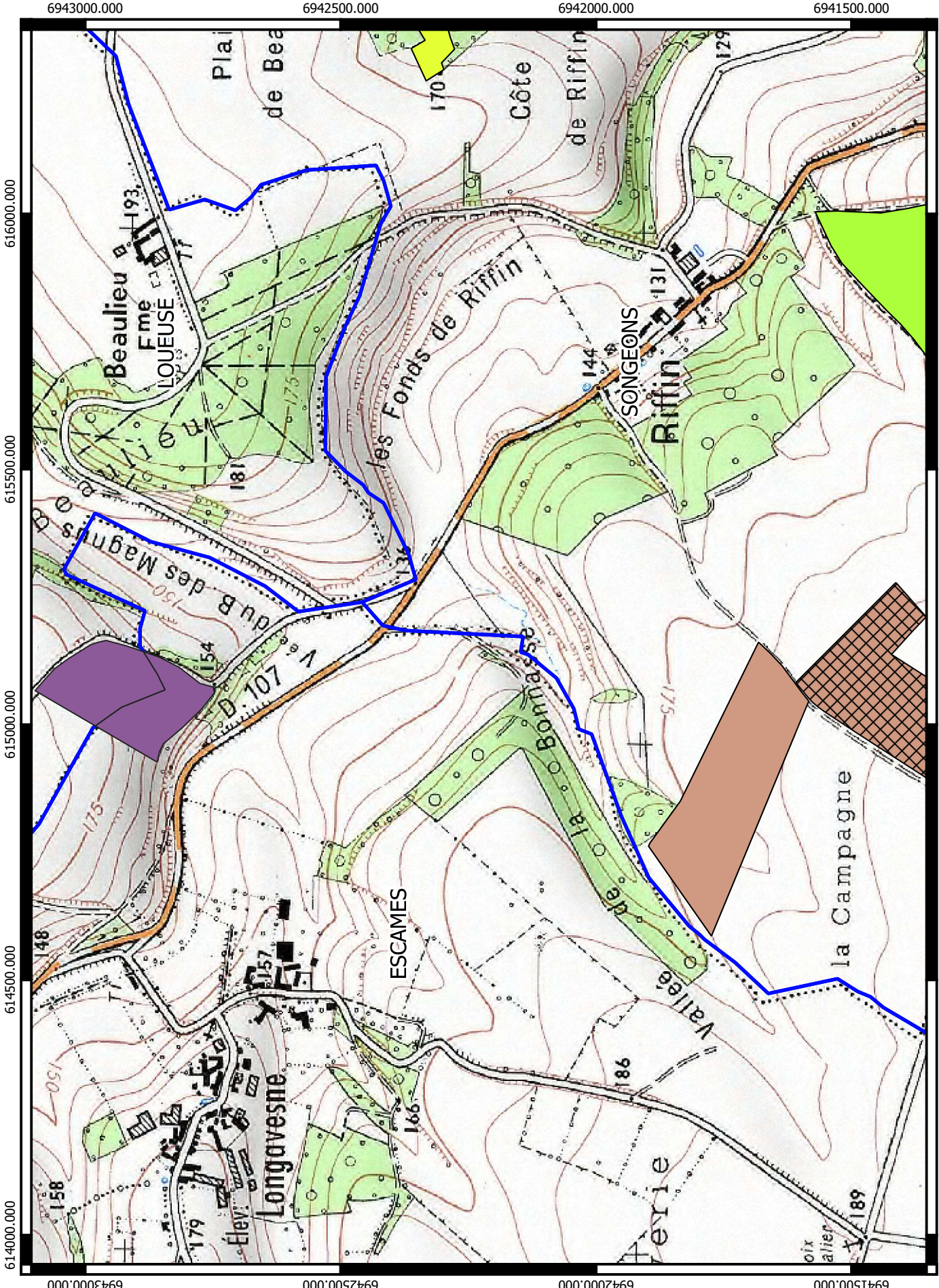
6944500.000 6944000.000 6943500.000 6943000.000

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise- Echelle 1/10 000
Source SCAN 25 2014

Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI



- ### Légende
- Commune
 - Exclusions réglementaires
 - Recommandations agronomiques**
 - Inapte
 - Ep_adapté_automme
 - Couv_hydro
 - Enf/couv
 - Enf/couv_hydro
 - Enf/couv_couv
 - Enf/couv_couv_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV
 - C.perennes/Regl.ZV_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV_couv
 - Sans contrainte_hydro
 - Sans contrainte



614000.000 614500.000 615000.000 615500.000 616000.000

6943000.000 6942500.000 6942000.000 6941500.000

0 250 500 750 1000 m

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise- Echelle 1/10 000
Source SCAN 25 2014

Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI

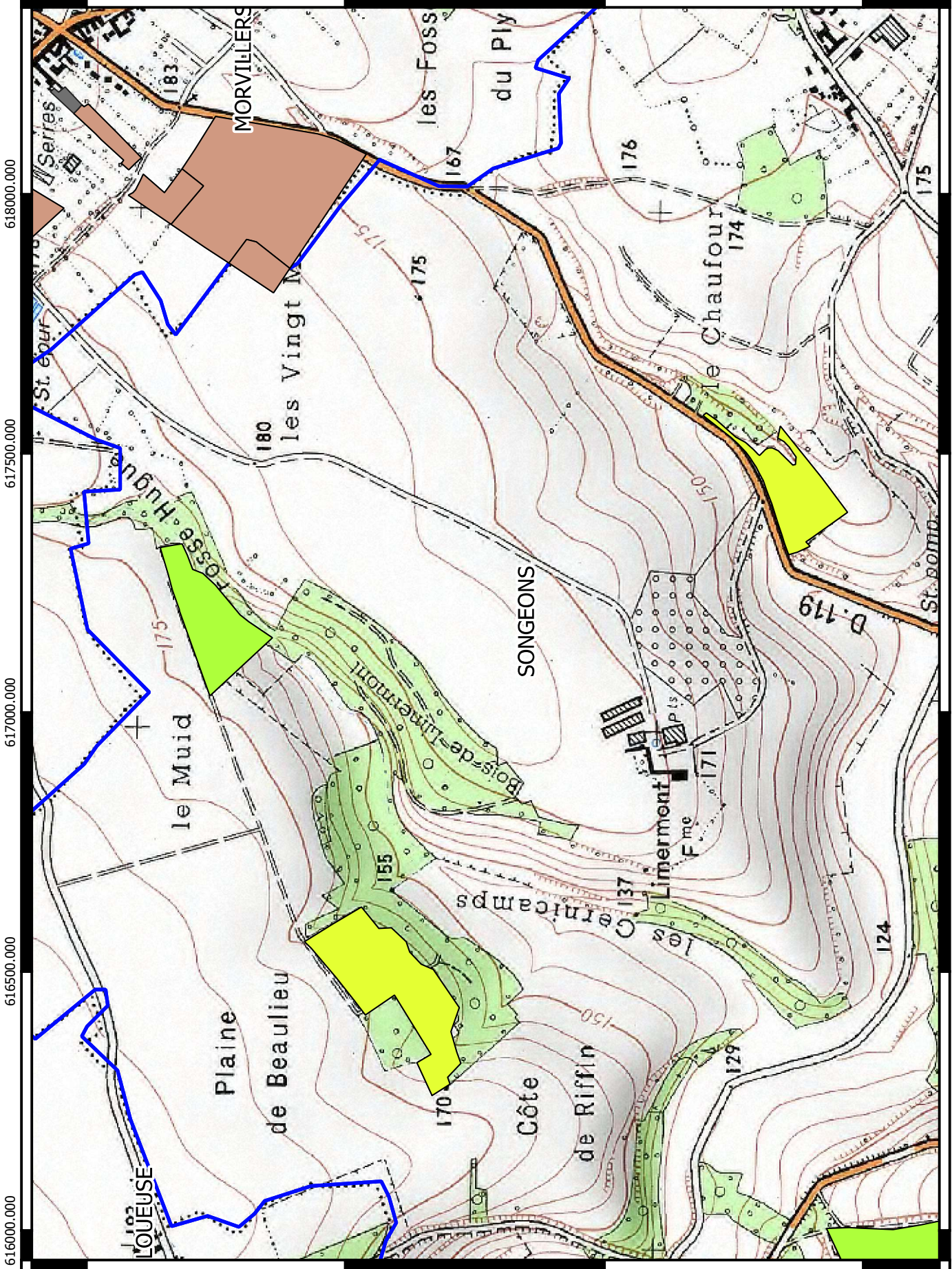


6943000.000

6942500.000

6942000.000

6941500.000



616000.000

616500.000

617000.000

617500.000

618000.000

0

250

500

750

1000 m

617000.000

617500.000

618000.000

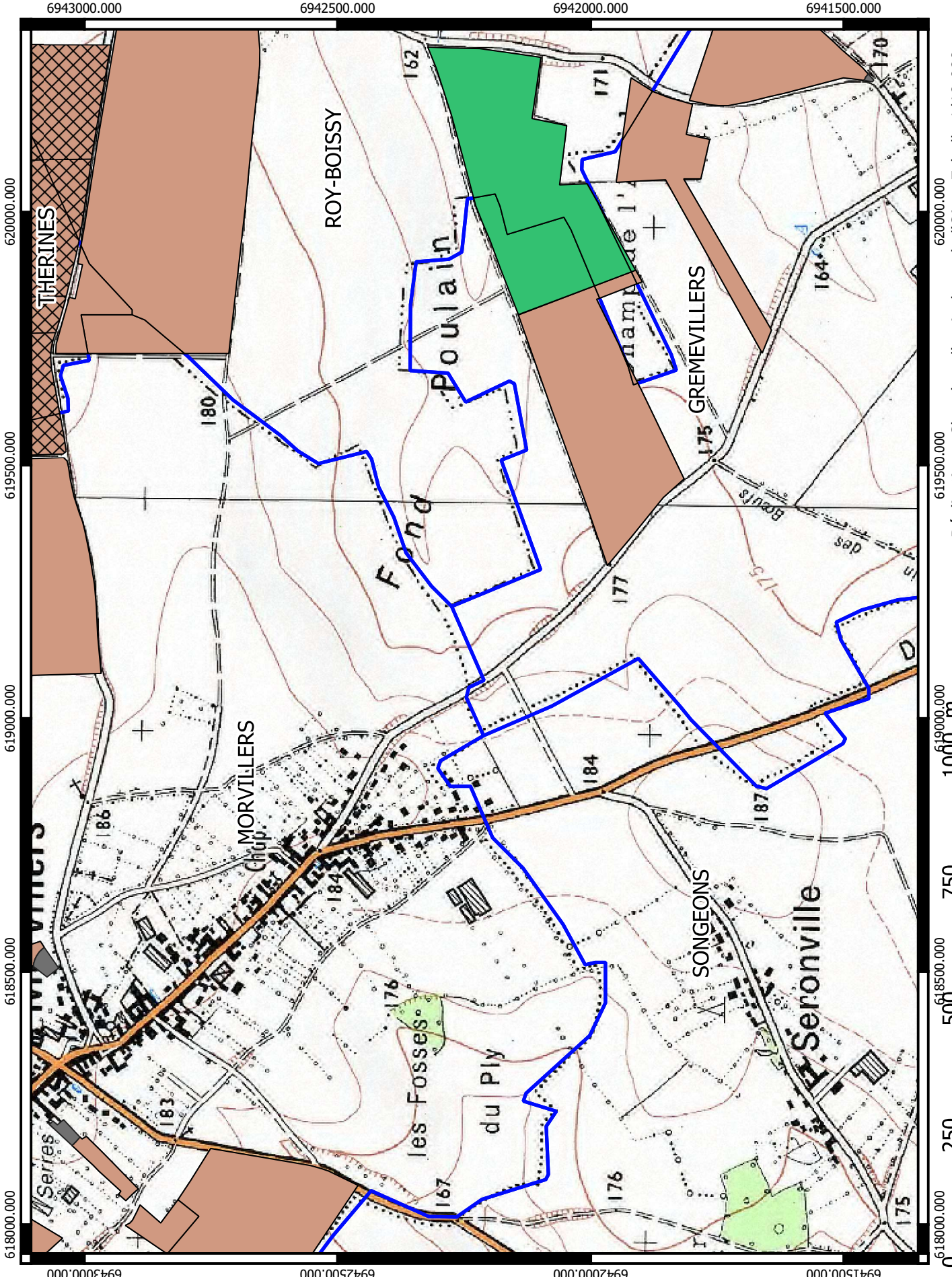
Légende

- Commune
- Exclusions réglementaires
- Recommandations agronomiques**
 - Inapte
 - Ep_adapté_automme
 - Couv_hydro
 - Enf/couv
 - Enf/couv_hydro
 - Enf/couv_couv
 - Enf/couv_couv_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV
 - C.perennes/Regl.ZV_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV_couv
 - Sans contrainte_hydro
 - Sans contrainte

Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI



- ### Légende
- Commune
 - Exclusions réglementaires
 - Recommandations agronomiques**
 - Inapte
 - Ep_adapté_automme
 - Couv_hydro
 - Enf/couv
 - Enf/couv_hydro
 - Enf/couv_couv
 - Enf/couv_couv_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV
 - C.perennes/Regl.ZV_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV_couv
 - Sans contrainte_hydro
 - Sans contrainte



Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI

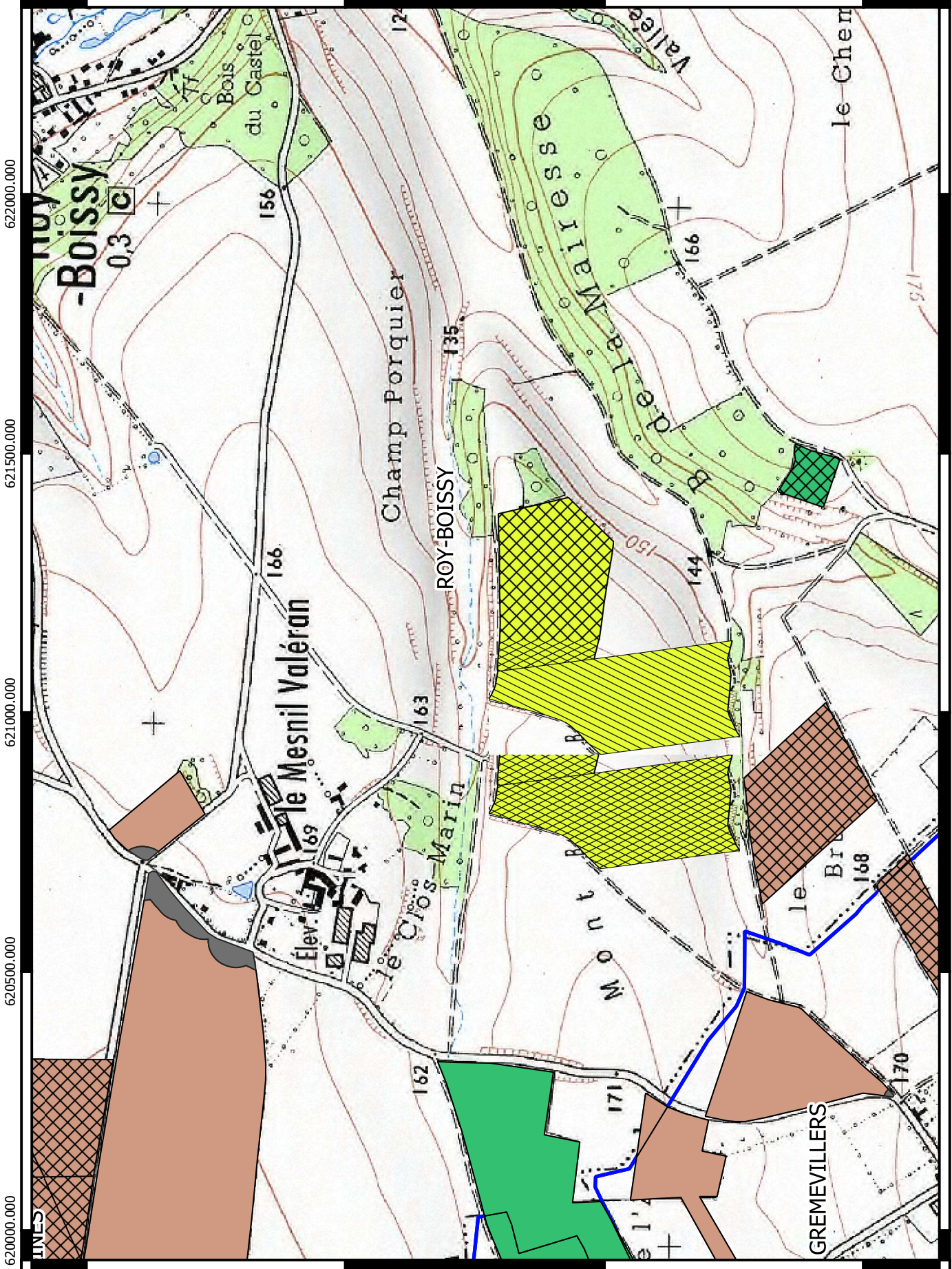


6943000.000

6942500.000

6942000.000

6941500.000



620000.000

6943000.000

6942500.000

6942000.000

6941500.000



621500.000

622000.000

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise- Echelle 1/10 000
Source SCAN 25 2014

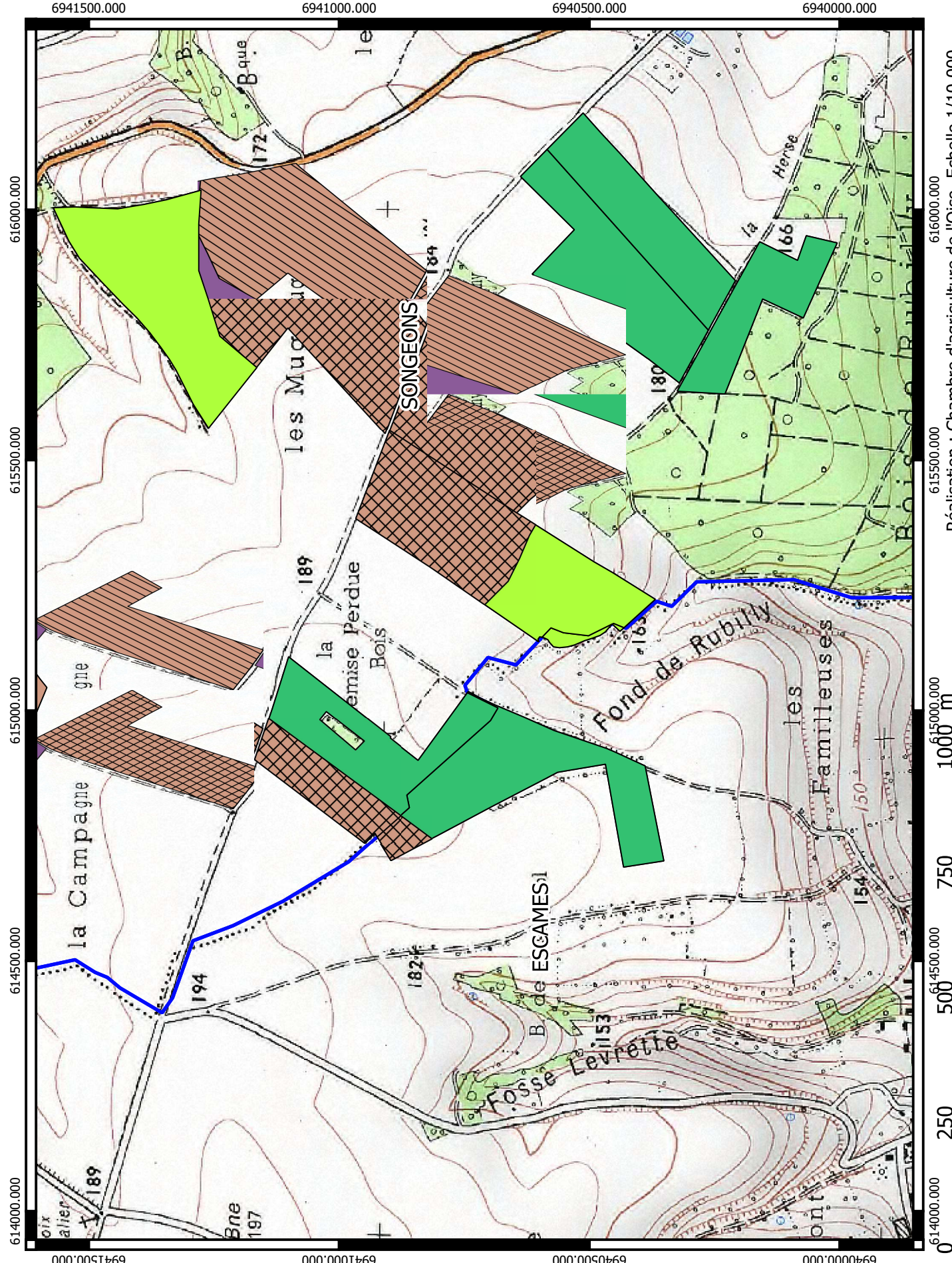
Légende

- Commune
- Exclusions réglementaires
- Recommandations agronomiques**
 - Inapte
 - Ep adapté_automne
 - _hydro
 - Couv_hydro
 - Enf/couv
 - Enf/couv_hydro
 - Enf/couv_couv
 - Enf/couv_couv_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV
 - C.perennes/Regl.ZV_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV_couv
 - Sans contrainte_hydro
 - Sans contrainte

Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI

















- ### Légende
- Commune
 - Exclusions réglementaires
 - Recommandations agronomiques**
 - Inapte
 - Ep adapté_automne
 - _hydro
 - Couv_hydro
 - Enf/couv
 - Enf/couv_hydro
 - Enf/couv_couv
 - Enf/couv_couv_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV
 - C.perennes/Regl.ZV_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV_couv
 - Sans contrainte_hydro
 - Sans contrainte

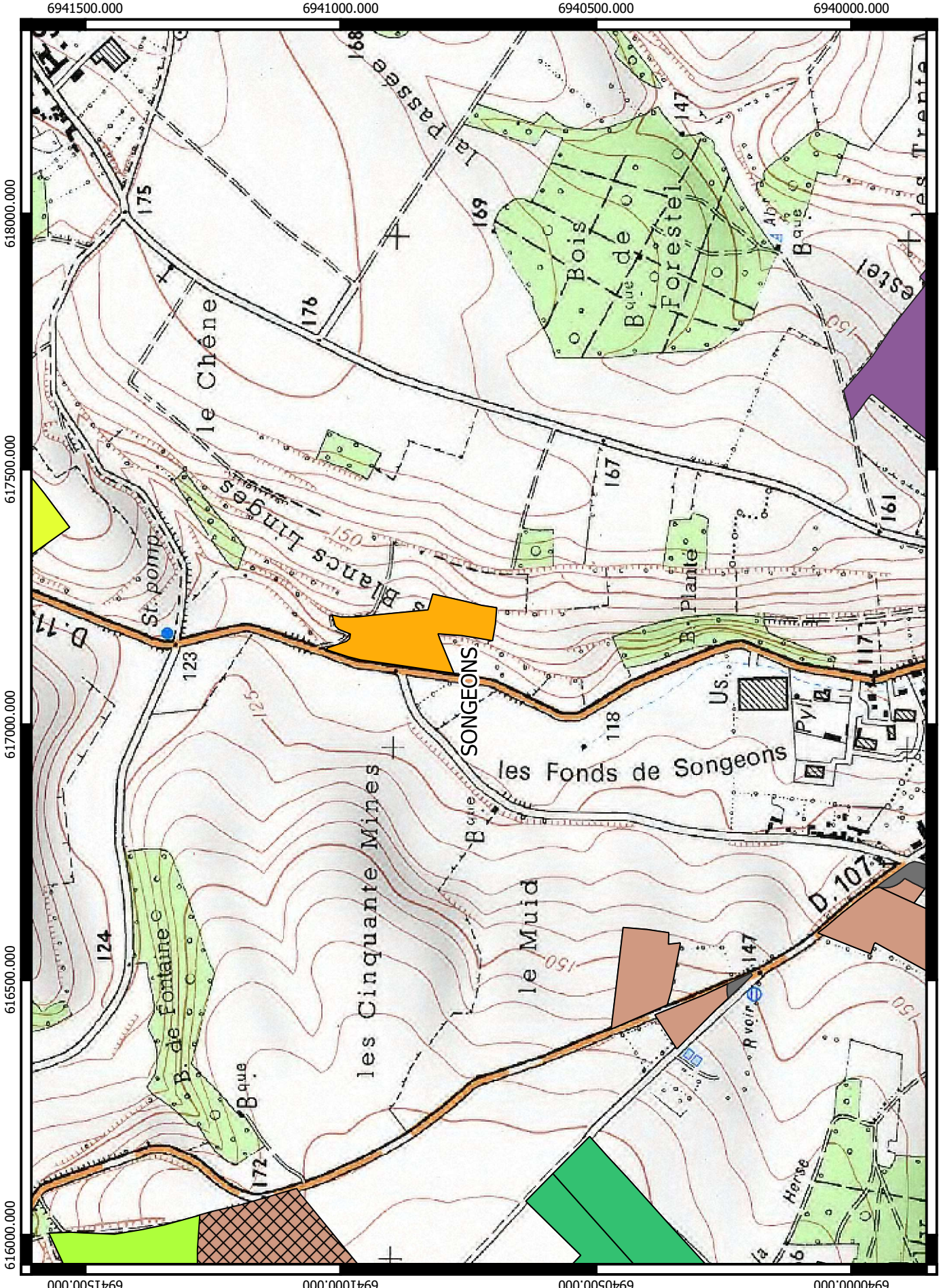


Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise- Echelle 1/10 000
Source SCAN 25 2014

Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI



- ### Légende
-  Commune
 -  Exclusions réglementaires
 - Recommandations agronomiques**
 -  Inapte
 -  Ep_adapté_automme_hydro
 -  Couv_hydro
 -  Enf/couv
 -  Enf/couv_hydro
 -  Enf/couv_couv
 -  Enf/couv_couv_hydro
 -  C.perennes/Regl.ZV
 -  C.perennes/Regl.ZV_hydro
 -  C.perennes/Regl.ZV_couv
 -  Sans contrainte_hydro
 -  Sans contrainte



616000.000 616500.000 617000.000 617500.000 618000.000

6941500.000 6941000.000 6940500.000 6940000.000

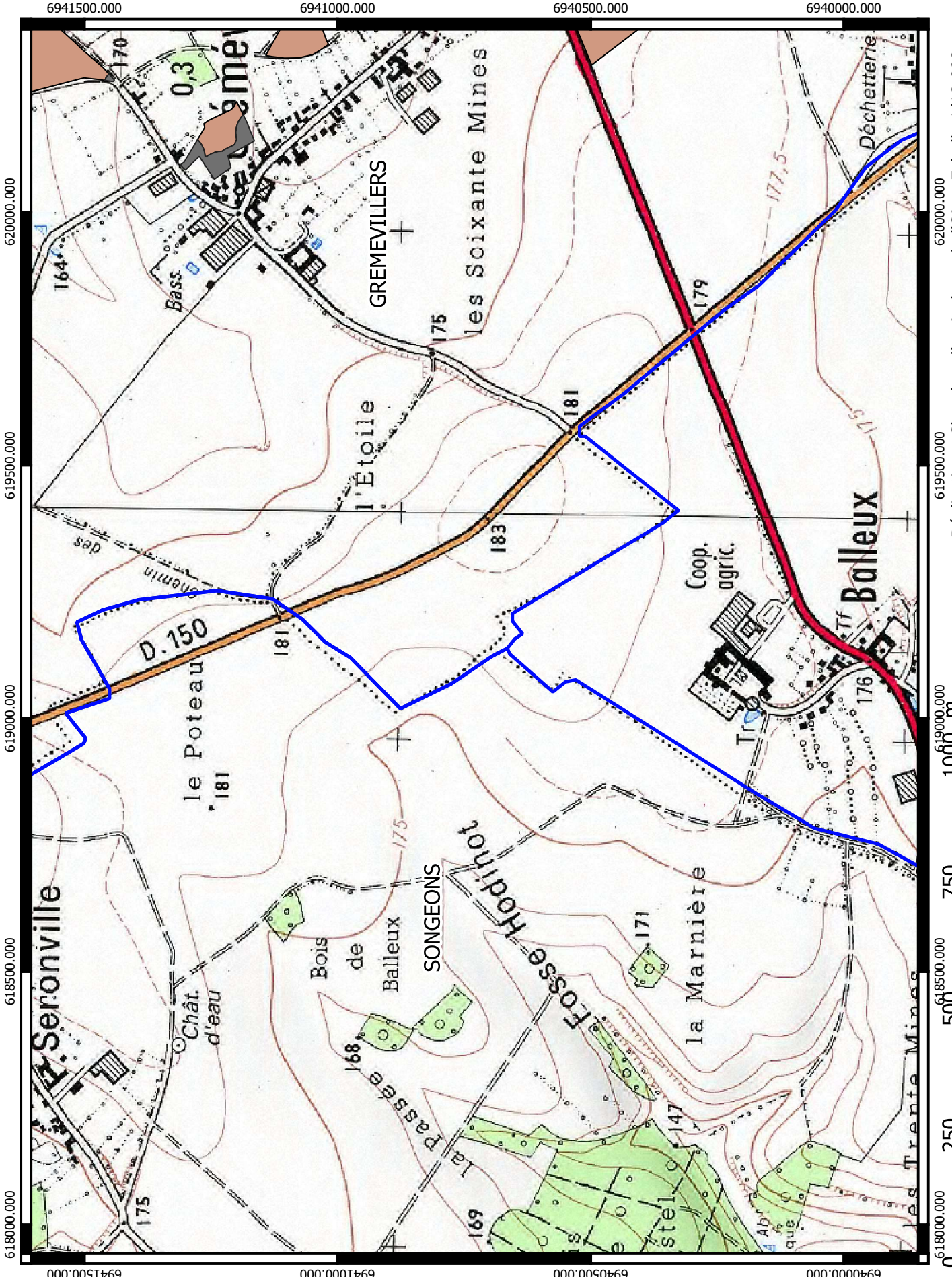
0 250 500 750 1000 m

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise- Echelle 1/10 000
Source SCAN 25 2014

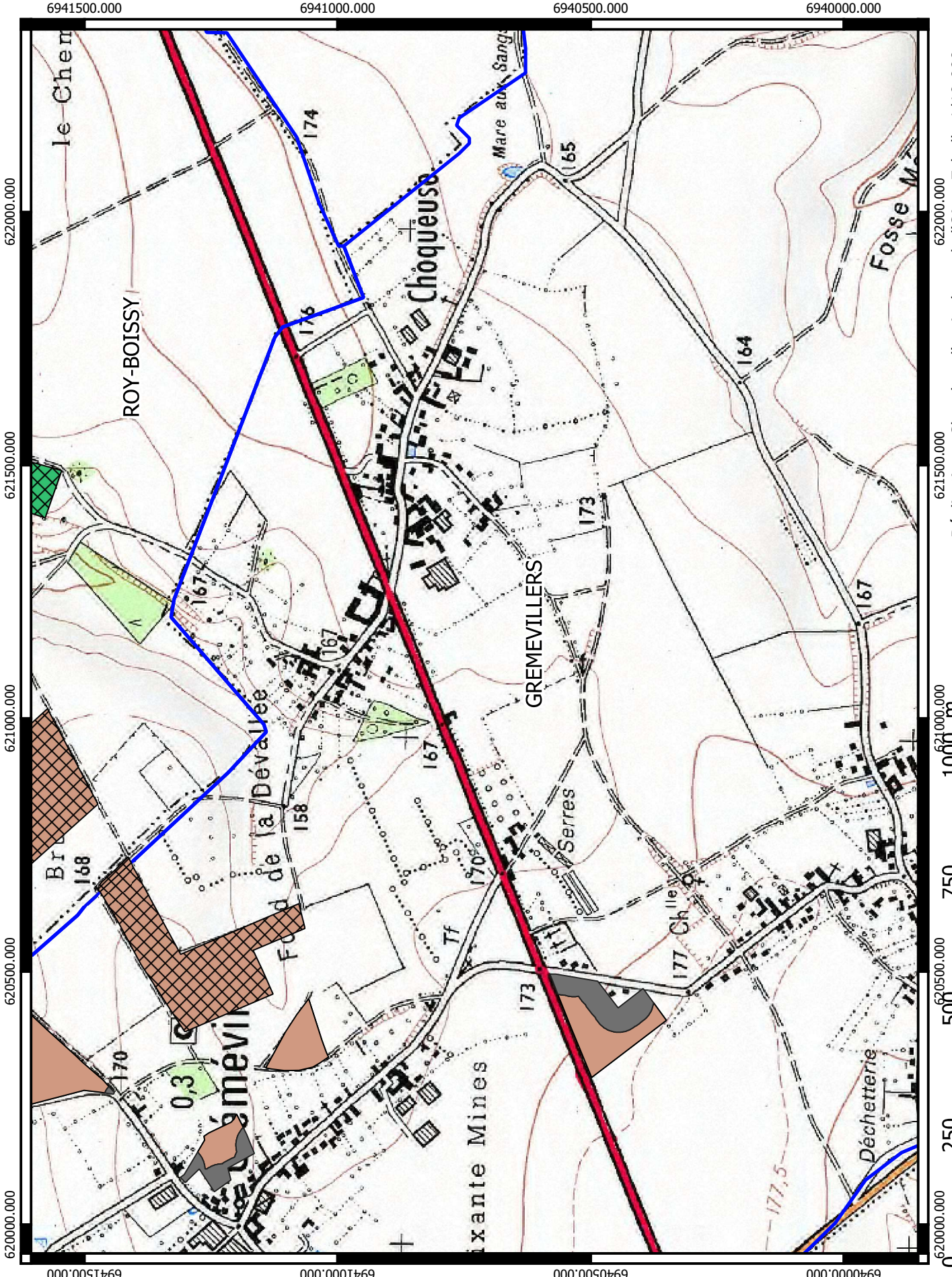
Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI



- ### Légende
- Commune
 - Exclusions réglementaires
 - Recommandations agronomiques**
 - Inapte
 - Ep_adapté_automne
 - _hydro
 - Couv_hydro
 - Enf/couv
 - Enf/couv_hydro
 - Enf/couv_couv
 - Enf/couv_couv_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV
 - C.perennes/Regl.ZV_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV_couv
 - Sans contrainte_hydro
 - Sans contrainte



Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI



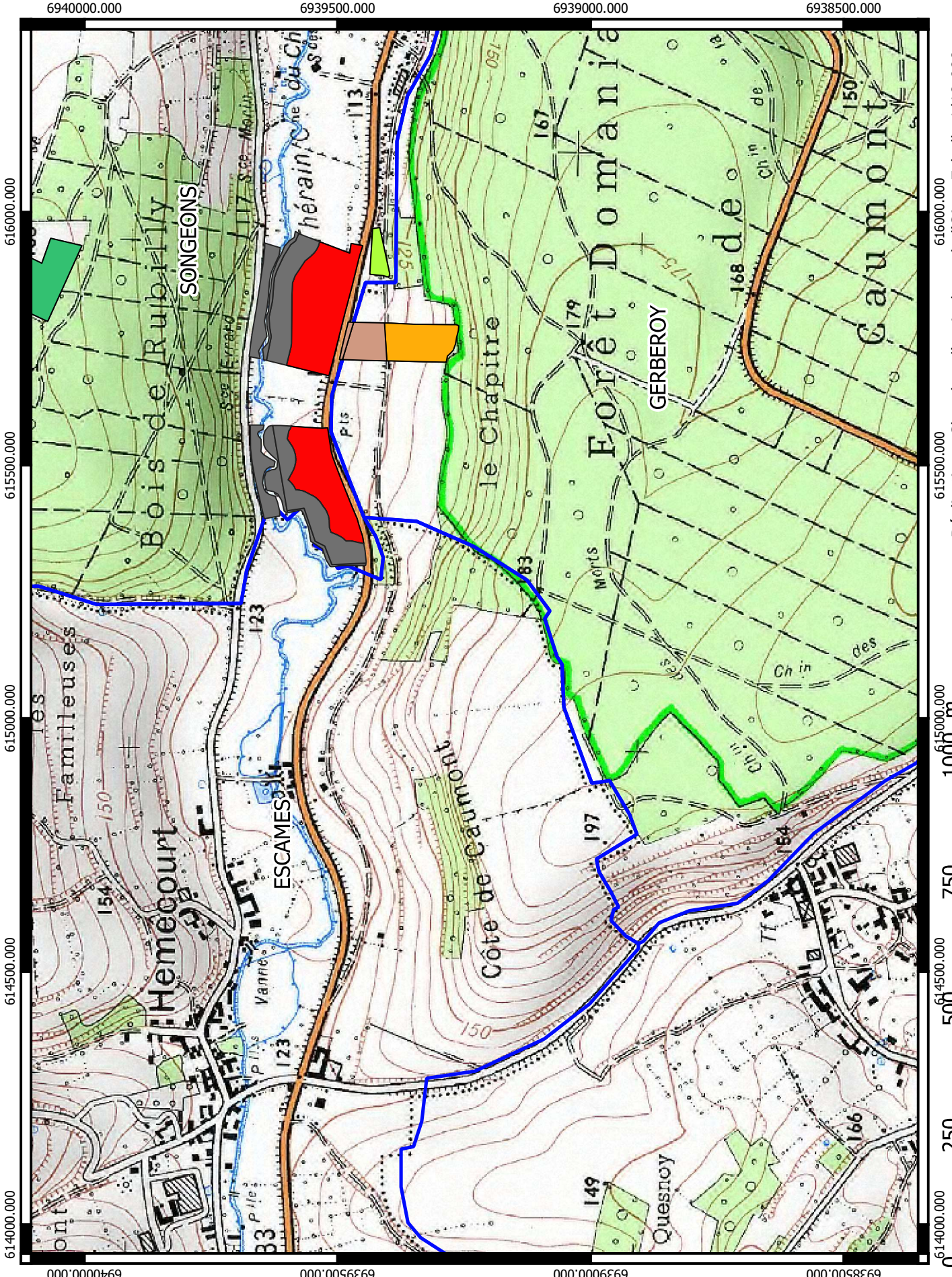
- ### Légende
- Commune
 - Exclusions réglementaires
 - Recommandations agronomiques**
 - Inapte
 - Ep_adapté_automme_hydro
 - Couv_hydro
 - Enf/couv
 - Enf/couv_hydro
 - Enf/couv_couv
 - Enf/couv_couv_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV
 - C.perennes/Regl.ZV_hydro
 - C.perennes/Regl.ZV_couv
 - Sans contrainte_hydro
 - Sans contrainte

Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI



Légende

- Commune
- Exclusions réglementaires
- Recommandations agronomiques**
- Inapte
- Ep_adapté_automme
- Couv_hydro
- Enf/couv
- Enf/couv_hydro
- Enf/couv_couv
- Enf/couv_couv_hydro
- C.perennes/Regl.ZV
- C.perennes/Regl.ZV_hydro
- C.perennes/Regl.ZV_couv
- Sans contrainte_hydro
- Sans contrainte



Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI

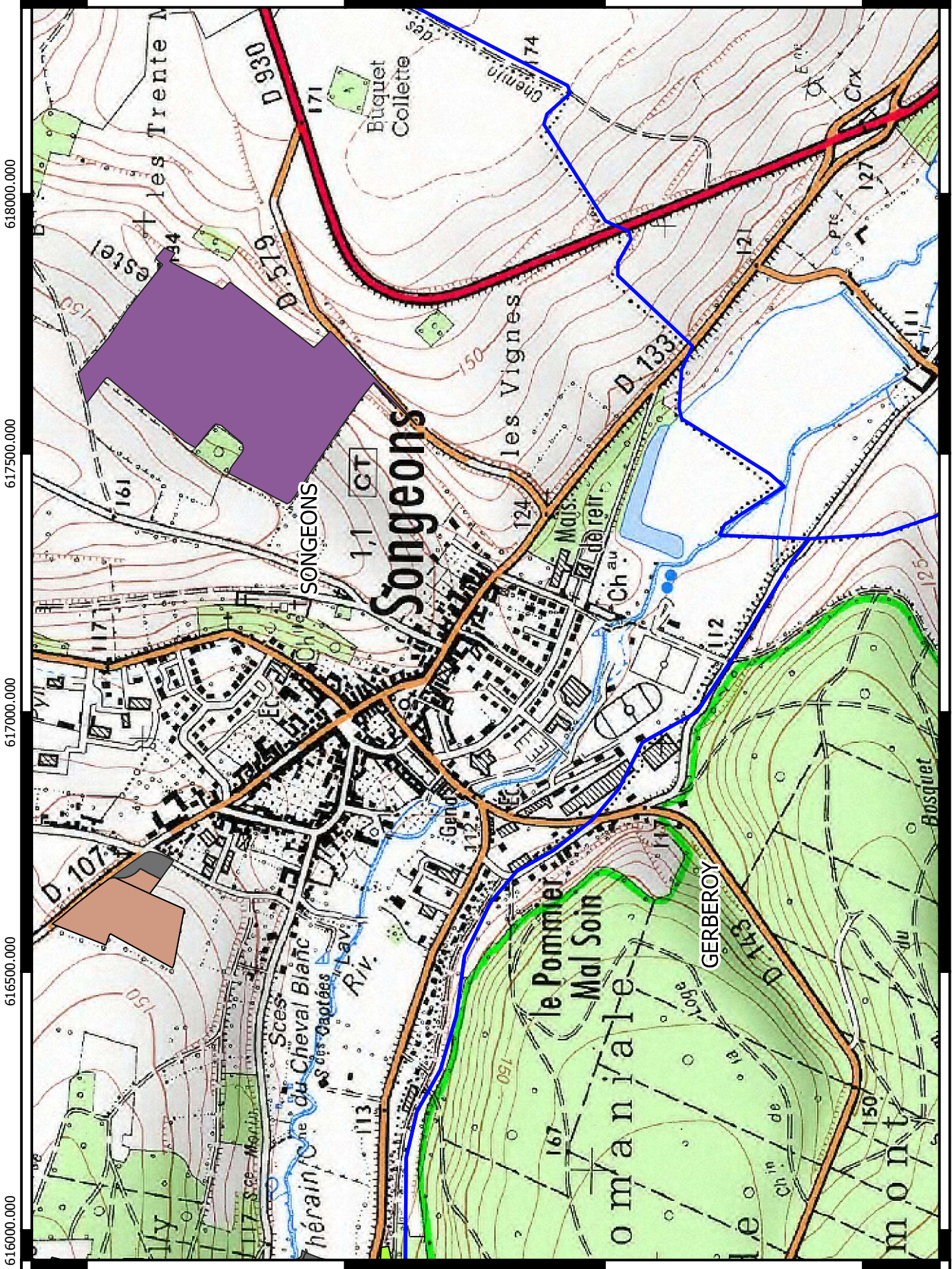


694000.000

6939500.000

6939000.000

6938500.000



694000.000

6939500.000

6939000.000

6938500.000

Légende

- Commune
- Exclusions réglementaires
- Recommandations agronomiques**
 - Inapte
 - Ep_adapté_automme
 - _hydro
 - Couv_hydro
 - Enf/couv
 - Enf/couv_hydro
 - Enf/couv_couv
 - Enf/couv_couv_hydro
 - _hydro
 - C.perennes/Regl.ZV
 - C.perennes/Regl.ZV
 - C.perennes/Regl.ZV
 - _hydro
 - C.perennes/Regl.ZV
 - _couv
 - Sans contrainte
 - _hydro
 - Sans contrainte

0 250 500 750 1000 m

616000.000 617000.000 618000.000

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise- Echelle 1/10 000
Source SCAN 25 2014

Recommandations d'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS BGS AGRI



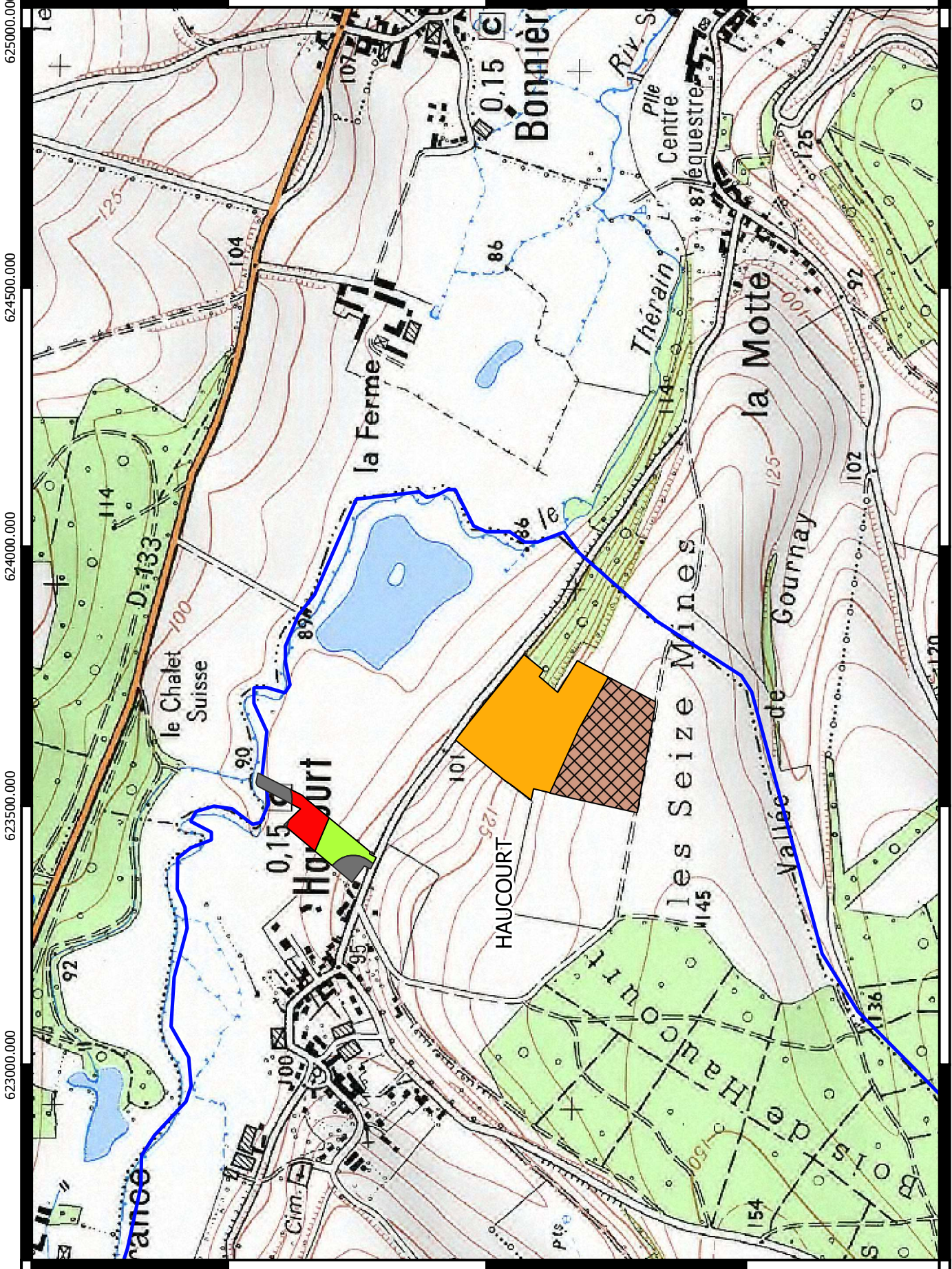
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE



6935500.000

6935000.000

6934500.000



Légende

- Commune
- Exclusions réglementaires
- Recommandations agronomiques**
- Inapte
- Ep adapté_automne
- Couv_hydro
- Enf/couv
- Enf/couv_hydro
- Enf/couv_couv
- Enf/couv_couv_hydro
- C.perennes/Regl.ZV
- C.perennes/Regl.ZV_hydro
- C.perennes/Regl.ZV_couv
- Sans contrainte_hydro
- Sans contrainte

0 250 500 750 1000 m

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise- Echelle 1/10 000
Source SCAN 25 2014

Annexe 10 - APTISOL - tableau d'aptitude des parcelles en
fonction du Digestat épandu (brut / liquide / solide)

Numéro sous-parcelle	Exploitant	Millesim	Numéro ilot	Commune	Code INSEE	Surface sous-parcelle	Surface parcelle	Surface épanachable parcelle	Code ruissellement	Sensibilité lessivage	Sensibilité engorgement	Type d'effluent	Recommandations	Code Couleur/Sig	Classe d'aptitude	Classe SANDRE
215	Borgoo Michel	2019	37	MUREAU MONT	60444	0.56	1.286	0.56		1	2	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
216	Borgoo Michel	2019	35	LOUEUSE	60371	0.492	0.492	0.492		5	3	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
217	Borgoo Michel	2019	30	LOUEUSE	60371	4.972	5.604	4.972		4	2	2	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
218	Borgoo Michel	2019	29	MUREAU MONT	60444	3.038	3.122	3.122		1	2	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
219	Borgoo Michel	2019	29	ARNOULT SAINT-	60566	0.084	3.122	3.122		1	2	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
220	Borgoo Michel	2019	28	MUREAU MONT	60444	1.836	1.857	1.857		1	2	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
221	Borgoo Michel	2019	28	ARNOULT SAINT-	60566	0.02	1.857	1.857		1	2	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
222	Borgoo Michel	2019	25	MUREAU MONT	60444	5.437	5.437	5.437		2	2	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
223	Borgoo Michel	2019	24	LOUEUSE	60371	0.719	0.745	0.719		4	2	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
224	Borgoo Michel	2019	23	ESCAMES	60217	2.017	4.472	4.472		5	3	3	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
225	Borgoo Michel	2019	23	LOUEUSE	60371	2.455	4.472	4.472		5	3	3	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
226	Borgoo Michel	2019	22	LOUEUSE	60371	4.481	4.481	4.481		1	2	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
227	Borgoo Michel	2019	21	LOUEUSE	60371	0.68	0.971	0.68		1	2	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
228	Borgoo Michel	2019	20	LOUEUSE	60371	1.186	1.228	1.186		1	2	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
225	Borgoo Michel	2019	53	LOUEUSE	60371	3.121	7.403	7.403		2	3	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
226	Borgoo Michel	2019	52	LOUEUSE	60371	1.143	1.186	1.143		1	2	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
227	Borgoo Michel	2019	51	LOUEUSE	60371	3.246	6.039	6.039		2	2	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
228	Borgoo Michel	2019	51	T. OMECOUR	60476	2.793	6.039	6.039		2	2	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Eprendre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2

Numéro sous-parcelle	Exploitant	Millesimé	Numéro ilot	Commune	Code INSEE	Surface sous-parcelle	Surface épanachable parcellaire	Code ruissellement	Sensibilité lessivage	Sensibilité engorgement	Type d'effluent	Recommandations	Code Couleur/Sig	Classe d'aptitude	Classe SANDRE
												Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
259	Borgoo Michel	2019	50	LOUEUSE	60371 0931	1.898	0.931	4	2	3	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
260	Borgoo Michel	2019	49	LOUEUSE	60371 2713	2.832	2.713	2	2	3	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
261	Borgoo Michel	2019	48	LOUEUSE	60371 0896	0.896	0.896	2	3	3	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
262	Borgoo Michel	2019	47	LOUEUSE	60371 0527	0.527	0.527	1	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
265	Borgoo Michel	2019	46	LOUEUSE	60371 3137	3.137	3.137	1	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
268	Borgoo Michel	2019	45	LOUEUSE MORVILLE	60371 18225	18.477	18.477	1	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
269	Borgoo Michel	2019	45	RS	60435 0252	18.477	18.477	1	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
272	Borgoo Michel	2019	44	LOUEUSE	60371 3245	3.329	3.329	1	2	3	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
273	Borgoo Michel	2019	44	T	60476 0084	3.329	3.329	1	2	3	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
275	Borgoo Michel	2019	43	S	60110 2003	2.12	2.05	1	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
276	Borgoo Michel	2019	43	ES	60233 0047	2.12	2.05	1	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
278	Borgoo Michel	2019	42	LOUEUSE	60371 0241	0.241	0.241	1	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
280	Borgoo Michel	2019	41	LOUEUSE	60371 4592	4.592	4.592	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
282	Borgoo Michel	2019	40	NT	60096 0023	0.842	0.557	1	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
283	Borgoo Michel	2019	40	MONT	60444 0535	0.842	0.557	1	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
285	Borgoo Michel	2019	39	LOUEUSE	60371 10798	10.798	10.798	1	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
515	Borgoo Michel	2019	53	LOUEUSE	60371 4282	7.403	7.403	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
242	De Saint-Aubin Agn	2019	70	ESCAMES	60217 6431	11.136	11.136	2	3	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
243	De Saint-Aubin Agn	2019	70	S	60623 4705	11.136	11.136	2	3	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
244	De Saint-Aubin Agn	2019	69	S	60623 8444	8.444	8.444	1	2	3	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
245	De Saint-Aubin Agn	2019	68	S	60623 2494	3.568	2.494	1	2	4	14	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	Rouge	0	1
246	De Saint-Aubin Agn	2019	63	S	60623 1629	2.819	1.629	2	2	4	14	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	Rouge	0	1
247	De Saint-Aubin Agn	2019	61	GERBEROY	60271	1.1617	1.617	5	2	1	14	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2

Numéro sous-parcelle	Exploitant	Millesimé	Numéro ilot	Commune	Code INSEE	Surface sous-parcelle	Surface épanachable parcellaire	Code ruissellement	Sensibilité lessivage	Sensibilité engorgement	Type d'effluent	Recommandations	Code Couleur/Sig	Classe d'aptitude	Classe SANDRE
248	De Saint-Aubin Agn	0019	60 S	SONGEON	60623 0254	0.254	0.254	4	2	1	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	jaune	1	2
249	De Saint-Aubin Agn	0019	59 S	SONGEON	60623 7443	7.443	7.443	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	jaune	1	2
250	De Saint-Aubin Agn	0019	58 S	SONGEON	60623 0185	0.504	0.185	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	jaune	1	2
251	De Saint-Aubin Agn	0019	57 S	SONGEON	60623 2301	2.303	2.301	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	jaune	1	2
252	De Saint-Aubin Agn	0019	56 S	SONGEON	60623 073	0.816	0.73	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	jaune	1	2
253	De Saint-Aubin Agn	0019	55 S	SONGEON	60623 1822	1.822	1.822	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	jaune	1	2
254	De Saint-Aubin Agn	0019	54 S	SONGEON	60623 2818	2.818	2.818	5	2	1	14	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	jaune	1	2
308	De Saint-Aubin Agn	0019	77 S	SONGEON	60623 6372	6.372	6.372	1	3	1	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	jaune	1	2
309	De Saint-Aubin Agn	0019	76 S	SONGEON	60623 4854	4.854	4.854	2	3	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	jaune	1	2
310	De Saint-Aubin Agn	0019	75 S	SONGEON	60623 3456	3.456	3.456	2	3	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	jaune	1	2
311	De Saint-Aubin Agn	0019	74 S	SONGEON	60623 10992	10.992	10.992	1	2	3	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	jaune	1	2
312	De Saint-Aubin Agn	0019	73	ESCAMES	60217 0254	10.571	10.571	4	2	1	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	jaune	1	2
313	De Saint-Aubin Agn	0019	73 S	SONGEON	60623 4117	10.571	10.571	4	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	jaune	1	2
314	De Saint-Aubin Agn	0019	72 S	SONGEON	60623 13424	21.12	21.12	2	2	3	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	jaune	1	2
315	De Saint-Aubin Agn	0019	71	ESCAMES	60217 0492	3.053	3.053	1	2	3	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	jaune	1	2
316	De Saint-Aubin Agn	0019	71 S	SONGEON	60623 2561	3.053	3.053	1	2	3	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	jaune	1	2
511	De Saint-Aubin Agn	0019	72 S	SONGEON	60623 7696	21.12	21.12	4	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	jaune	1	2
512	De Saint-Aubin Agn	0019	61	GERBEROY	60271 0554	1.617	1.617	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	jaune	1	2

Numéro sous-parcelle	Exploitant	Millesim	Numéro ilot	Commune	Code INSEE	Surface sous-parcelle	Surface éparable parcellaire	Code ruissellement	Sensibilité lessivage	Sensibilité engorgement	Type d'effluent	Recommandations	Code Couleur/Sig	Classe d'aptitude	Classe SANDRE
513	De Saint-Aubin Agn	2019	61 S	SONGEON	60623 0.063	1.617	1.617	2	2	1		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
514	De Saint-Aubin Agn	2019	73 S	SONGEON	60623 6.2	10.571	10.571	1	2	3		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
151	Delarache Patrick	2019	390	THERINES SAINT-	60629 2.543	2.543	2.543	1	2	1		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
152	Delarache Patrick	2019	389	MAUR	60588 1.383	5.518	5.518	1	2	1		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
153	Delarache Patrick	2019	389	THERINES SAINT-	60629 4.134	5.518	5.518	1	2	1		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
154	Delarache Patrick	2019	388	MAUR	60588 2.08	7.2	7.2	1	2	1		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
155	Delarache Patrick	2019	388	THERINES	60629 5.12	7.2	7.2	1	2	1		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
156	Delarache Patrick	2019	387	THERINES	60629 0.114	0.114	0.114	2	2	1		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
157	Delarache Patrick	2019	386	THERINES	60629 8.056	8.056	8.056	3	3	3		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
158	Delarache Patrick	2019	385	THERINES SAINT-	60629 0.798	0.798	0.798	2	2	1		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
159	Delarache Patrick	2019	384	MAUR	60588 11.007	11.007	11.007	1	2	1		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
160	Delarache Patrick	2019	383	MAUR	60588 2.176	2.176	2.176	1	2	1		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
161	Delarache Patrick	2019	382	BRIOT	60108 0.029	8.616	8.247	2	2	1		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
162	Delarache Patrick	2019	382	MAUR SAINT-	60588 8.218	8.616	8.247	2	2	1		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
163	Delarache Patrick	2019	381	MAUR SAINT-	60588 1.754	2.593	1.754	1	2	1		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
164	Delarache Patrick	2019	380	MAUR SAINT-	60588 1.048	1.059	1.048	4	3	3		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
165	Delarache Patrick	2019	379	MAUR SAINT-	60588 2.005	2.005	2.005	4	3	3		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
166	Delarache Patrick	2019	378	MAUR SAINT-	60588 1.062	1.062	1.062	4	3	3		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
167	Delarache Patrick	2019	377	MAUR SAINT-	60588 0.173	0.173	0.173	5	3	3		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2

Numéro sous-parcelle	Exploitant	Millesimé	Numéro ilot	Commune	Code INSEE	Surface sous-parcelle	Surface épanachable parcellaire	Code ruissellement	Sensibilité lessivage	Sensibilité engorgement	Type d'effluent	Recommandations	Code Couleur/Sig	Classe d'aptitude	Classe SANDRE
168	Delarache Patrick	2019	376	SAINT-MAUR	60588 0.148	0.148	0.148	4	3	3	14 printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
169	Delarache Patrick	2019	375	SAINT-MAUR	60588 2.08	2.08	2.08	2	2	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2	2
170	Delarache Patrick	2019	374	BRIOT	60108 0.059	6.88	6.88	2	2	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2	2
171	Delarache Patrick	2019	374	SAINT-MAUR	60588 6.821	6.88	6.88	2	2	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2	2
172	Delarache Patrick	2019	373	BRIOT	60108 2.623	2.956	2.956	2	2	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2	2
173	Delarache Patrick	2019	373	SAINT-ANTOINE	60633 0.334	2.956	2.956	2	2	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2	2
174	Delarache Patrick	2019	371	HAUTBOS	60303 17.144	17.855	17.855	1	2	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2	2
175	Delarache Patrick	2019	371	THERINES	60629 0.71	17.855	17.855	1	2	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2	2
176	Delarache Patrick	2019	370	RT	60571 4.714	6.792	6.792	4	3	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2	2
177	Delarache Patrick	2019	370	THERINES	60629 2.078	6.792	6.792	4	3	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2	2
178	Delarache Patrick	2019	369	HAUTBOS	60303 6.26	6.707	6.405	4	2	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2	2
179	Delarache Patrick	2019	369	RT	60571 0.145	6.707	6.405	4	2	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2	2
180	Delarache Patrick	2019	368	HAUTBOS	60303 0.13	0.266	0.135	4	2	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2	2
181	Delarache Patrick	2019	368	RT	60571 0.005	0.266	0.135	4	2	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2	2
182	Delarache Patrick	2019	367	RS	60435 0.467	0.598	0.467	1	2	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2	2
183	Delarache Patrick	2019	366	THERINES	60629 1.88	1.88	1.88	3	2	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2	2
184	Delarache Patrick	2019	365	THERINES	60629 2.133	2.133	2.133	3	3	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2	2

Numéro sous-parcelle	Exploitant	Millesimé	Numéro ilot	Commune	Code INSEE	Surface sous-parcelle	Surface parcelle	Surface épanachable parcelle	Code ruissellement	Sensibilité lessivage	Sensibilité engorgement	Type d'effluent	Recommandations	Code Couleur/Sig	Classe d'aptitude	Classe SANDRE
185	Delache Patrick	2019	364	THERINES	60629	1.078	1.078	1.078	5	3	3		Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période de ruissellement.	Jaune	1	2
186	Delache Patrick	2019	363	THERINES	60629	0.904	0.904	0.904	5	3	3		Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période de ruissellement.	Jaune	1	2
187	Delache Patrick	2019	362	THERINES	60629	1.98	1.98	1.98	2	2	1		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture.	Jaune	1	2
188	Delache Patrick	2019	361	THERINES	60629	6.418	6.418	6.418	1	2	1		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture.	Jaune	1	2
191	Delache Patrick	2019	403	S	SONGEON	60623	2.512	2.512	4	2	1		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture.	Jaune	1	2
192	Delache Patrick	2019	402	RS	MORVILLE	60435	7.388	7.388	2	2	1		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture.	Jaune	1	2
193	Delache Patrick	2019	402	S	SONGEON	60623	0.612	7.388	2	2	1		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture.	Jaune	1	2
194	Delache Patrick	2019	401	RS	MORVILLE	60435	0.721	0.721	1	2	1		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture.	Jaune	1	2
195	Delache Patrick	2019	400	RS	MORVILLE	60435	0.895	1.095	1	2	1		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture.	Jaune	1	2
196	Delache Patrick	2019	399	MAUR	SAINT-	60588	1.088	1.181	1	2	1		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture.	Jaune	1	2
197	Delache Patrick	2019	398	MAUR	SAINT-	60588	0.663	0.663	1	2	1		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture.	Jaune	1	2
198	Delache Patrick	2019	397	MAUR	SAINT-	60588	3.16	3.16	1	2	1		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture.	Jaune	1	2
199	Delache Patrick	2019	396	MAUR	SAINT-	60588	10.294	10.294	2	2	1		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture.	Jaune	1	2
200	Delache Patrick	2019	395	NE	LAVAGAN	60242	4.045	11.932	1	2	1		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture.	Jaune	1	2
201	Delache Patrick	2019	395	BOISSY	ROY-	60557	3.166	11.932	1	2	1		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture.	Jaune	1	2
202	Delache Patrick	2019	395	MAUR	SAINT-	60588	4.721	11.932	1	2	1		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture.	Jaune	1	2
203	Delache Patrick	2019	394	BOISSY	ROY-	60557	2.715	3.021	2	2	1		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture.	Jaune	1	2
204	Delache Patrick	2019	394	MAUR	SAINT-	60588	0.012	3.021	2	2	1		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture.	Jaune	1	2
205	Delache Patrick	2019	394	THERINES	60629	0.293	3.021	3.021	2	2	1		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture.	Jaune	1	2

Numéro sous-parcelle	Exploitant	Millesim	Numéro ilot	Commune	Code INSEE	Surface sous-parcelle	Surface épanachable parcellaire	Surface épanachable parcellaire	Code ruissellement	Sensibilité lessivage	Sensibilité engorgement	Type d'effluent	Recommandations	Code Couleur/Sig	Classe d'aptitude	Classe
206	Delache Patrick	2019	393	SAINT-MAUR	60588	5.107	5.107	5.107	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
207	Delache Patrick	2019	392	SAINT-MAUR	60588	2.04	2.04	2.04	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
208	Delache Patrick	2019	391	THERINES	60629	0.487	0.487	0.487	5	3	3	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
263	Dupuy Antoine	2019	102	BRIOT	60108	0.146	8.339	8.339	4	3	3	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
264	Dupuy Antoine	2019	102	SAINT-MAUR	60588	8.193	8.339	8.339	4	3	3	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
266	Dupuy Antoine	2019	101	BRIOT	60108	5.246	5.29	5.29	4	3	3	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
267	Dupuy Antoine	2019	101	SAINT-MAUR	60588	0.044	5.29	5.29	4	3	3	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
270	Dupuy Antoine	2019	100	BRIOT	60108	0.009	21.195	21.195	4	3	3	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
271	Dupuy Antoine	2019	100	SAINT-MAUR	60588	21.186	21.195	21.195	4	3	3	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
274	Dupuy Antoine	2019	99	SAINT-MAUR	60588	1.747	2.69	1.747	1	2	1	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
277	Dupuy Antoine	2019	98	SAINT-MAUR	60588	4.242	4.393	4.242	1	2	1	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
279	Dupuy Antoine	2019	97	SAINT-MAUR	60588	1.171	1.304	1.171	1	2	1	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
281	Dupuy Antoine	2019	96	SAINT-MAUR	60588	1.531	1.531	1.531	1	2	1	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
284	Dupuy Antoine	2019	95	SAINT-MAUR	60588	2.712	2.712	2.712	1	2	1	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
286	Dupuy Antoine	2019	94	SAINT-MAUR	60588	6.824	6.824	6.824	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
287	Dupuy Antoine	2019	93	SAINT-MAUR	60588	7.562	10.132	10.132	1	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
288	Dupuy Antoine	2019	93	THERINES	60629	2.57	10.132	10.132	1	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
289	Dupuy Antoine	2019	92	SAINT-MAUR	60588	19.984	27.286	27.286	1	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
290	Dupuy Antoine	2019	92	THERINES	60629	7.502	27.286	27.286	1	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2

Numéro sous-parcelle	Exploitant	Millesimé	Numéro ilot	Commune	Code INSEE	Surface sous-parcelle	Surface parcelle	Surface épanachable parcelle	Code ruissellement	Sensibilité lessivage	Sensibilité engorgement	Type	Recommandations	Code CouleurSig	Classe d'aptitude	Classe
334	Dupuy Antoine	2019	114	SAINT-MAUR	60588 1.615	1.856	1.615	1	2	2	1	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
335	Dupuy Antoine	2019	113	SAINT-MAUR	60588 7.572	8.24	7.572	1	2	2	1	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
336	Dupuy Antoine	2019	112	SAINT-MAUR	60588 0.507	6.872	6.872	2	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
337	Dupuy Antoine	2019	112	THERINES	60629 6.364	6.872	6.872	2	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
338	Dupuy Antoine	2019	111	SAINT-MAUR	60588 2.638	9.388	9.335	2	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
339	Dupuy Antoine	2019	111	THERINES	60629 6.697	9.388	9.335	2	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
340	Dupuy Antoine	2019	110	SAINT-MAUR	60588 2.274	2.307	2.274	2	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
341	Dupuy Antoine	2019	109	SAINT-MAUR	60588 3.193	4.269	4.269	2	3	3	3	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
342	Dupuy Antoine	2019	108	GAUDECH	60269 0.138	8.831	8.612	1	2	2	1	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
343	Dupuy Antoine	2019	108	SAINT-ANTOINE	60633 8.474	8.831	8.612	1	2	2	1	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
344	Dupuy Antoine	2019	107	GAUDECH	60269 15.842	15.842	15.842	1	2	2	1	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
345	Dupuy Antoine	2019	106	BRIOT	60108 0.018	5.143	5.143	1	2	2	1	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
346	Dupuy Antoine	2019	106	SAINT-ANTOINE	60633 5.124	5.143	5.143	1	2	2	1	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
347	Dupuy Antoine	2019	105	BRIOT	60108 0.007	15.772	15.772	2	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
348	Dupuy Antoine	2019	105	SAINT-ANTOINE	60633 15.765	15.772	15.772	2	2	2	1	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
349	Dupuy Antoine	2019	104	BRIOT	60108 2.187	2.187	2.187	2	2	2	3	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
350	Dupuy Antoine	2019	103	SAINT-MAUR	60588 10.251	19.461	18.944	2	2	2	3	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
351	Dupuy Antoine	2019	103	SAINT-ANTOINE	60633 0.045	19.461	18.944	2	2	2	3	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
509	Dupuy Antoine	2019	103	SAINT-MAUR	60588 8.527	19.461	18.944	4	3	3	3	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epanche au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2

Numéro sous-parcelle	Exploitant	Millesim	Numéro ilot	Commune	Code INSEE	Surface sous-parcelle	Surface épanachable parcellaire	Code ruissellement	Sensibilité lessivage	Sensibilité engorgement	Type d'effluent	Recommandations	Code CouleurSig	Classe d'aptitude	Classe SANDRE
510	Dupuy Antoine	2019	103	THIEULY-SAINT-SAINT-MAUR	60633 0121	19.461	18.944	4	3	3	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
553	Dupuy Antoine	2019	109	MAUR	60588 1076	4.269	4.269	2	2	4	14	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	Rouge	0	1
7	EARL Bellanger	2019	234	THIBAUT BROQUIER	60599 1314	1.314	1.314	1	2	2	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
8	EARL Bellanger	2019	233	S	60110 9409	9.442	9.442	1	2	3	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
9	EARL Bellanger	2019	233	ES	60233 0023	9.442	9.442	1	2	3	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
10	EARL Bellanger	2019	233	MOLIENS	60405 0011	9.442	9.442	1	2	3	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
11	EARL Bellanger	2019	232	SARCUS	60604 2247	2.696	2.247	2	2	2	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
12	EARL Bellanger	2019	231	SARCUS	60604 0961	1.796	0.961	2	2	2	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
430	EARL Bellanger	2019	230	L'ABBAYE BROQUIER	60407 0022	0.821	0.022	2	2	3	14	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
431	EARL Bellanger	2019	228	S	60110 1381	2.069	1.609	1	2	1	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
432	EARL Bellanger	2019	228	ES	60233 0228	2.069	1.609	1	2	1	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
433	EARL Bellanger	2019	227	ES	60233 8337	8.337	8.337	1	2	3	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
434	EARL Bellanger	2019	226	S	60110 0192	5.094	5.094	1	2	3	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
435	EARL Bellanger	2019	226	ES	60233 4302	5.094	5.094	1	2	3	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
436	EARL Bellanger	2019	225	S	60110 0051	7.213	7.213	1	2	3	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
437	EARL Bellanger	2019	225	ES	60233 7162	7.213	7.213	1	2	3	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
438	EARL Bellanger	2019	224	ES	60233 2971	2.971	2.971	1	2	3	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
439	EARL Bellanger	2019	223	S	60110 7625	8.906	8.906	1	2	1	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
440	EARL Bellanger	2019	223	SARCUS	60604 1281	8.906	8.906	1	2	1	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
441	EARL Bellanger	2019	222	SARCUS	60604 4119	4.119	4.119	4	2	1	14	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
442	EARL Bellanger	2019	221	ES	60233 2209	2.209	2.209	1	2	3	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
443	EARL Bellanger	2019	220	S	60110 5965	5.965	5.965	1	2	1	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture	Jaune	1	2
444	EARL Bellanger	2019	219	MOLIENS	60405 0017	5.274	5.274	1	2	2	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2
445	EARL Bellanger	2019	219	SARCUS	60604 5256	5.274	5.274	1	2	2	14	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	Jaune	1	2